

Le Blocus Commercial

PRENONS-LES PAR LA BOURSE

Le devoir de la Canadienne-Française

Quelques journaux rapportent que M. T. Eaton, le grand marchand de Toronto, est allé, avec une délégation assez nombreuse, rencontrer M. Hearst, premier ministre, et lui a demandé instamment d'user de son pouvoir pour mettre fin au conflit qui existe entre Anglo-canadiens, et Franco-canadiens : alléguant que les affaires, à commencer par les siennes propres, souffriraient beaucoup du retard apporté à la solution du troublant problème des écoles bilingues.

Je désire ardemment la fin de cette crise, car ma maison d'affaires a déjà perdu 25 p. c. de sa clientèle dans la province de Québec, et j'entends bien ne pas la perdre toute.

"L'Action Catholique" de Québec dit : Il paraît certain que les catalogues des maisons Eaton et Simpson et autres de l'Ontario, dont la distribution se fait justement ces jours-ci, avant l'arrivée du printemps, sont renvoyés par dizaines et par centaines de Québec et de toute notre province, avec des avertissements au genre de ceux-ci dont nous avons eu connaissance : "Réfusé, jusqu'à ce que les Canadiens-français aient obtenu justice dans l'Ontario et jusqu'à ce qu'on nous fournisse ce catalogue en français".

Quoique moins guerrière et moins chevaleresque, cette réponse est aussi belle, quasi aussi fière que celle de l'ironique : "Allez dire à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons".

Que tous les Canadiens du Québec — nous devrions plutôt dire les Canadiennes, puisque ces catalogues, pour la plupart du moins, leur sont adressés directement — en fassent autant !... et la solution du problème sera peut-être plus vite trouvée, et M. Eaton verra sa prière exaucée.

Le cri est lancé : "boycottons leurs marchandises !"... Plusieurs de nos compatriotes y ont déjà répondu, d'autres suivront l'exemple généreusement donné, et la tâche, entreprise par les vaillants luttteurs dont nous avons constamment les noms sur les lèvres, deviendra moins lourde ; la bataille, nous avons mille fois raison d'en être fermement convaincus, sera plus tôt et plus sûrement gagnée.

Que chacun de nous donne son coup d'épaule dans toutes les sphères d'action qu'il lui est possible d'atteindre, et le temps n'est peut-être pas éloigné où nos efforts seront couronnés de succès : si est vrai de dire que le DROIT ne meurt point.

L'on ne conçoit pas assez tout le bien que l'on peut apporter — dans cette cause qui nous intéresse — nous du Québec au même titre que les Canadiens-français de l'Ontario — du sein de nos villes et de nos campagnes.

Rien n'est plus facile, rien ne paraît plus simple que d'écrire sur un catalogue : "Réfusé, jusqu'à ce que les Canadiens-français aient obtenu justice dans l'Ontario et jusqu'à ce qu'on fournisse ce catalogue en français".

Et cependant rien n'est plus beau, plus grand ; dans ces quelques mots, combien de patriotisme !

Vous y sentez vibrer l'honneur et la fierté françaises, l'amour d'un peuple pour une langue qui est sienne, la plus douce qui soit née sur des lèvres humaines ; l'attachement de toute une race au sol qui lui appartient, sa fidélité à la foi des ancêtres, le respect de ses traditions.

Ces quelques phrases, écrites au fil de la plume, résument la plus belle page de notre histoire, celle de nos luttes et de nos souffrances nationales.

Mères canadiennes-françaises, vous si généreuses et si vaillantes sur les lieux du combat, faites pour vos sœurs, dans le Québec, ce que vous voudriez qu'elles fissent pour vous dans l'Ontario. Ne vous laissez pas surpasser en dévouement et en héroïsme, soyez — vous en êtes capables ! — à la hauteur des circonstances.

Ce que l'on vous demande, ce n'est pas d'aller, à l'instar de vos sœurs ontariennes, monter la garde autour de leurs écoles, d'y veiller jour et nuit, de dépenser là vos forces, un peu de votre argent et beaucoup de votre temps. Non, l'heure n'est pas encore à de tels sacrifices.

Ce que nous attendons de vous, ce que nous sommes en droit d'attendre de vos filles, c'est d'abord, le respect de la langue à laquelle vous devez tenir attachées comme à une chose sacrée, ensuite, cela va de soi, une action efficace du genre de celle que nous avons mise sous vos yeux.

Pour combattre avec ardeur les bons combats, il faut avoir du courage et de la valeur, il faut être bien né ; or, s'il est une femme bien née, c'est la canadienne-française, car, à plusieurs reprises, comme aujourd'hui d'ailleurs, elle sut donner raison au proverbe : *Bon sang ne peut mentir*.

Debout nobles femmes !... Il est des luttes où la victoire penche de votre côté, il est des luttes qui sont vraiment vôtres parce qu'elles touchent à vos intérêts les plus chers. Celle des écoles bilingues en est une ; prenez donc les armes et combattez vigoureusement. Votre ardeur et votre dévouement réveillera peut-être les apathiques, les endormis qui font mine de ne pas croire aux griefs sérieux ; les services que vous rendrez à la cause, l'élan que vous lui imprimerez ajouteront un nouvel éclat à votre gloire passée.

Soyez généreuses : au nom de la langue française, au nom des petits ontariens persécutés.

Noces d'Argent Sacerdotales

La paroisse de Ste-Elisabeth fête dignement son vénéré pasteur.

S. G. MGR FORBES, PRÉSENT. --- MESSE SOLENNELLE. --- ADRESSE. --- BANQUET. --- DISCOURS.

C'est lundi et mardi derniers que les paroissiens de Ste-Elisabeth, dans une commode joie, ont fêté le 25ème anniversaire de la prise de leur vénéré pasteur, le Rvd M. Ferland, chanoine, curé.

Cette fête grandiose, d'un caractère vraiment religieux, restera mémorable dans les annales paroissiales ; tous ceux qui y ont participé en gardent un souvenir impérissable. Ces grandes démonstrations religieuses furent donc d'une grande utilité : elles font du bien au cœur des catholiques, elles resserrent les liens qui doivent les unir fraternellement ; elles ravivent l'amour et l'attachement profonds que nous portons à notre clergé auquel nous devons respect et soumission.

LA SEANCE DES ELEVES.

Lundi soir : Séance au couvent à laquelle assistaient Sa Grandeur Mgr Forbes, le chanoine Ferland, le Rvd de la fête, Mgr Piette, curé de la cathédrale, Joliette, Mgr LePailleur, Montréal, un grand nombre de membres du clergé de Joliette et des paroisses environnantes et environ 200 personnes, paroissiens de Ste-Elisabeth et plusieurs autres invités.

A huit heures, Sa Grandeur Mgr Forbes, M. le chanoine Ferland, le vénéré jubilaire, et tous les membres du clergé, font leur entrée dans la vaste salle du couvent : littéralement remplie. L'orchestre composé de musiciens distingués salua leur entrée en jouant l'exquise marche le Gounod "La Reine de Saba" délicieusement notée de tout l'auditoire.

Sur le théâtre, les élèves du couvent, vêtues de blanc et ceinturées de bleu, ajoutent au charme des décorations qui ornent la salle.

Puis en termes choisis, et avec assurance, l'une des élèves souhaite la bienvenue à l'auditoire. A Sa Grandeur Mgr Forbes qui, n'écouant que son dévouement et son cœur de père, présida à toutes ces fêtes solennelles où il est toujours l'un des premiers venus.

Avant de commencer la séance, ce nous est un bien précieux devoir de souhaiter à tous la bienvenue parmi nous. Un grand merci à tous les membres du clergé qui ont répondu généreusement et nombreux à l'invitation que nous leur avons adressée. Merci surtout à Monseigneur qui daigne par sa présence rehausser l'éclat de cette fête.

Messieurs les membres du clergé, Mesdames, Messieurs, vous n'entendez ici ni de grands discours, ni de grandes pièces, mais vous pourriez peut-être constater notre amour profond, notre respect, notre attachement, notre vénération pour notre vénéré pasteur qui se dépense sans cesse pour notre plus grand bien.

En terminant, Monseigneur, nous serions fâchés de laisser passer ce beau jour sans vous demander votre bénédiction.

Et le chœur des élèves exécute avec succès "Les cloches d'argent" de Saint-Saëns. Disons pour résumer que la partie musicale fut des mieux remplies et que tous les musiciens s'acquittèrent de leur tâche avec un talent digne de notre admiration.

Même succès pour la partie littéraire qui comprenait : "Flore et Fleurette", pièce lyrique ; "Tu es eschil", et pour ma part, c'est bien la dernière que je vois !

Quant aux maisons vides, le vieillard disait val car, les voitures arrivaient nombreuses et bien remplies, la plus grande au plus petit de la famille.

A 9.30 hrs, la foule pressée sur le parquet entre dans l'église. L'orchestre, accompagné à l'orgue par Mlle Elodie Paquette, organiste et habile musicienne, joue ses plus beaux morceaux.

M. le chanoine Ferland officie, aidé du Rvd M. Baudry, curé de Ste-Mélanie, curé diocésain, et du Rvd M. Desrosiers, comme sous-diacre. Sa Grandeur Mgr Forbes préside au trône, entouré des membres les plus distingués de son clergé, présents à la fête.

Le chœur de chant, sous la direction de M. Magnan a exécuté avec ensemble et succès, la messe de Battman, accompagnée par l'orchestre composé de MM. Teller et St-Georges, de Joliette, Dr Ferland,

frère du vénéré jubilaire, de M. l'abbé Chartier, de Mlle Ferland et de plusieurs autres musiciens dont les noms nous échappent.

Sa Grandeur Mgr Forbes donna le sermon de circonstance.

Avec éloquence, il parla de la mission du prêtre sur la terre, dit le bien qu'il accomplit, le respect qui lui est dû par ses ouailles, la grandeur et la noblesse de sa tâche.

La messe terminée le chœur de chant entonna le "Te Deum" et M. Eugène Teller, de Sainte-Elisabeth, maire de la paroisse et prêtre du comté entra au chœur et lit au vénéré jubilaire, M. le chanoine Ferland, l'adresse suivante :

A Messire Joseph-Napoléon Ferland, prêtre-chanoine, Curé de la paroisse de Sainte-Elisabeth, de Joliette.

Il y a quelque cinq ans nous étions témoins d'une scène que nous n'avons pas encore oubliée. Notre pasteur, accablé par le poids du travail aussi bien que des ans, nous faisait ses adieux.

C'était le serviteur fatigué, épuisé même, que vingt-trois années de labeurs apostoliques forçaient à prendre du repos. Nous l'avions aimé ce prêtre ; il avait été pour nous tous un père très affectueux ; il avait béni nos unions, baptisé nos enfants, soutenu nos courages ; il avait nourri nos âmes de la parole de Dieu et des fruits de sa longue expérience.

Aussi comme des fils émus à l'adieu du père de famille, tristes et pensifs nous le vîmes s'éloigner ; il est demeuré l'objet de notre vénération.

Son départ laissait un grand vide dans nos âmes et nous nous demandions, anxieux, quel successeur Dieu allait lui donner ? Dieu qui fait bien tout ce qu'il fait nous manifesta sa volonté en nous confiant le soin de nos âmes qui ne vous comblaient point encore.

Vos œuvres ne tardèrent pas à nous faire connaître ; de plus en plus notre estime grandissante s'est transformée en une confiance et une affection profondément sincères dont nous tenons à vous renouveler l'assurance en ce vingt-huitième anniversaire de votre ordination sacerdotale.

Vos paroissiens de Sainte-Elisabeth ne sont pas les seuls à éprouver le besoin d'épancher le trop-plein de leurs courages en cette circonstance ; le concours nombreux de parents, d'amis, de prêtres, de religieux venus de toutes parts, s'ajouta à la présence du premier pasteur de ce diocèse confiant en vous, et nous avons voulu donner à cette fête du cœur, et justifier une fois de plus les pensées que nous avons entretenues au jour de concours, à la vue de ces prêtres nombreux qui viennent volontiers se constituer vos auxiliaires dans la régénération de nos âmes par la pénitence, ou la glorification de nos saints patrons.

Nous vous prions très humblement, Monseigneur, d'agréer l'hommage tout cordial et fraternel que l'honneur que vous nous faites en venant présider ce jubilé : une visite de Votre Grandeur est pour nous tous une joie toujours bien sincère. Nous vous savions le premier père de cette paroisse, nous apprécions à très-haut titre cette marque nouvelle.

Nos actions de grâces, M. le curé, montent en ce moment bien ferventes vers le bon Dieu, dont vous êtes notre Dieu, et respect de précieux dépositaire et que nous pouvons dire, d'ailleurs, les cinq années que vous avez passées au milieu de nous sont plus que suffisantes pour accréditer en votre faveur nos meilleures félicitations et nos vœux les plus ardents.

Mais la reconnaissance et le respect n'expliquent pas seuls nos sentiments à votre égard : la justice nous sollicite à son tour et nous impose ses devoirs. Le bien temporel et spirituel que nous avons recueilli de votre main nous en rend à la fois le devoir doux et facile.

Comme la famille, la paroisse possède des traditions qui lui ont aussi chères qu'elle-même ; elle les a reçues des anciens, elles lui rappellent ses premières années de son existence, l'honneur et les vertus des ancêtres ; aussi, conservez-les avec fidélité et respect de précieux dépositaire, car ces traditions sont plus particulièrement attachées à nos édifices religieux qui, témoins vénérables d'un passé glo-

rieux, réunissent dans une même étreinte d'amour à l'âme des ancêtres les âmes de leurs descendants. La vieille église où nous avons été baptisés, où nous avons fait notre première communion ayant disparu et fait place à une nouvelle, le presbytère seul nous restait comme souvenir du temps de nos pères. Hélas ! lui aussi avait vieilli ! Vous avez compris, M. le curé, combien chère à nos cœurs était cette vieille demeure à laquelle nous sommes, depuis nombre d'années, attachés, et qui avait été après le saint Tribunal, l'endroit où nous allions chercher conseil et consolation aux jours de l'épreuve. Il fallait donc le restaurer et le conserver à l'affection des paroissiens de Sainte-Elisabeth. Ce que vous avez fait à merveille.

Aussi, à côté de l'église nouvelle, le vieux presbytère rajouté et embell par vos soins évoque en nos âmes le souvenir pieux de notre paroisse de jadis. Son aspect grave et austère que vous avez su si bien lui garder nous préserve sans cesse les vertus qui ont toujours été le glorieux apanage de nos prêtres, et la bienveillante sympathie avec laquelle toujours vous nous accueillez nous atteste d'une façon touchante que vous êtes le digne successeur de ceux que nous avons aimés.

Cette chère église qui avait coûté à votre prédécesseur tant de peines et de fatigues semblait ployer sous son propre poids ; par de solides calculs vous avez trouvé le secret de la restaurer convenablement tout en lui conservant sa forme, son aspect et sa beauté.

Il nous fait plaisir de trouver notre curé toujours au poste ; nous sommes émus de le voir assister à tous les offices et présider à toutes nos cérémonies, en assurer la perfection ; en nous montrant tout ce que votre vigilance et votre sollicitude apostolique nous comptons parmi les premiers à planifier de la tempérence dont tout le Dominion s'approprie à bénéficier. Nous nous en félicitons et vous en remercions bien cordialement.

Nous aurions donc mauvaise grâce à oublier la prédilection constante dont nous avons été l'objet depuis votre arrivée au milieu de nous. Nous ne pouvons taire la vive gratitude que vos bontés suscitent en nos âmes. Le tribut que nous déposons à vos pieds, M. le curé, est donc un hommage de piété filiale ; nous vivons aujourd'hui la fête du père de famille ; et la joie qui se reflète sur toutes les figures, comme les accents variés que nous venons d'entendre traduisent fidèlement les sentiments de nos âmes.

Permettez-moi donc, M. le curé, au nom de tous mes concitoyens de vous renouveler le témoignage de notre respect et de notre indéfectible affection. Que le bon Dieu vous conserve longtemps encore au milieu de nous et vous permette de continuer l'œuvre si bien commencée ; qu'il vous console en tous vos travaux et couronne par le succès chacun de vos efforts.

Mais les plus vives impressions nous ont fait résoudre les plus fermes à nous partager avec vous le calice de la vie et chargé de présenter au Père Eternel le calice de priation, vous avez chaque jour au saint autel un témoignage sensible de notre confiance inébranlable en vos prières, aussi bien que de l'intime union de nos âmes à la vôtre.

Les tentes du soir n'empourpoint pas encore le couchant, rien n'annonce la fin du jour et ne préjuge votre départ ; nous comptons vous conserver longtemps encore avec nous. Mais votre propre prédication nous rappelle que Dieu seul est le maître de l'avenir, et que sa prévoyante sagesse se réserve le soin de disposer des hommes et des choses au gré de sa Providence.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Et son mérite dans l'officine de son successeur, il est vrai, mais aussi et dans une large part, dans l'esprit de piété qui anime toutes ses actions, dans le zèle qui lui met à l'œuvre du bon Dieu, dans la charité avec laquelle il entoure toutes les âmes confiées à ses soins.

Or, M. le curé, tous vos paroissiens réunis viennent en ce jour rendre hommage à vos qualités d'esprit et de cœur, à la science dont vous avez fait preuve en maintes occasions, à votre charité, à votre esprit de piété. Ce n'est pas votre genre de vous attribuer la gloire de vos bonnes actions ; vous estimez que le bien se fait en secret et sans bruit ; mais, un jour vient où les pierres du chemin, à défaut des enfants, crient la louange à qui le mérite.

Nous ne prétendons pas être excellents juges en cette matière ; cependant, nous savons bien un peu reconnaître la piété franche et sincère : nous aimons à admirer la vertu, et nous sommes heureux d'apprécier un conseil charitable et bienveillant. Il nous est donc de respirer dans l'atmosphère pieuse que vous répandez dans cette paroisse, et, bon de vivre à l'ombre de l'arbre planté par vos devanciers et que vous savez si bien féconder et faire croître.

Il nous fait plaisir de trouver notre curé toujours au poste ; nous sommes émus de le voir assister à tous les offices et présider à toutes nos cérémonies, en assurer la perfection ; en nous montrant tout ce que votre vigilance et votre sollicitude apostolique nous comptons parmi les premiers à planifier de la tempérence dont tout le Dominion s'approprie à bénéficier. Nous nous en félicitons et vous en remercions bien cordialement.

Nous aurions donc mauvaise grâce à oublier la prédilection constante dont nous avons été l'objet depuis votre arrivée au milieu de nous. Nous ne pouvons taire la vive gratitude que vos bontés suscitent en nos âmes. Le tribut que nous déposons à vos pieds, M. le curé, est donc un hommage de piété filiale ; nous vivons aujourd'hui la fête du père de famille ; et la joie qui se reflète sur toutes les figures, comme les accents variés que nous venons d'entendre traduisent fidèlement les sentiments de nos âmes.

Permettez-moi donc, M. le curé, au nom de tous mes concitoyens de vous renouveler le témoignage de notre respect et de notre indéfectible affection. Que le bon Dieu vous conserve longtemps encore au milieu de nous et vous permette de continuer l'œuvre si bien commencée ; qu'il vous console en tous vos travaux et couronne par le succès chacun de vos efforts.

Mais les plus vives impressions nous ont fait résoudre les plus fermes à nous partager avec vous le calice de la vie et chargé de présenter au Père Eternel le calice de priation, vous avez chaque jour au saint autel un témoignage sensible de notre confiance inébranlable en vos prières, aussi bien que de l'intime union de nos âmes à la vôtre.

Les tentes du soir n'empourpoint pas encore le couchant, rien n'annonce la fin du jour et ne préjuge votre départ ; nous comptons vous conserver longtemps encore avec nous. Mais votre propre prédication nous rappelle que Dieu seul est le maître de l'avenir, et que sa prévoyante sagesse se réserve le soin de disposer des hommes et des choses au gré de sa Providence.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

Quant donc sonnera l'heure de la séparation, nous nous consolons en songeant que jamais vous ne pourrez partir tout-à-fait d'ici. La trace de votre administration restera dans le mémoire du bien que vous avez opéré en nous et parmi nous, et nous sommes certains que vous conserverez toujours en votre cœur le souvenir de vos paroissiens de Sainte-Elisabeth.

M. le chanoine Ferland répondit à peu près en ces termes :
Monseigneur,

Ma première parole sera pour vous présenter mes respectueux hommages et mes sincères remerciements. Vous avez eu la condescendance de bien vouloir assister à cette fête de famille ; j'apprécie beaucoup votre démarche, Monseigneur, de la part de votre Grandeur, surtout lorsque je vous vois entouré de tous ces aimables confrères dans le sacerdoce. Amis d'hier, d'aujourd'hui et de demain, nous sommes vraiment heureux de vous voir aujourd'hui Monseigneur. Nous avons toujours remarqué que dans des réunions dans le genre de celle-ci, vous vous présentez non pas comme le souverain qui vient réclamer de par son titre les honneurs de ses sujets, mais comme un père qui aime tendrement ses enfants. Soyez donc le bienvenu, Monseigneur, avec tous les membres de votre clergé.

M. le Maire,
Vous venez de m'expliquer au nom des paroissiens de Ste-Elisabeth, au nom de toutes mes ouailles des sentiments qui m'ont profondément touché et ils me mettent dans la confusion. Mais ils ne causent des consolations ; loin de moi l'idée de leur faire de la vanité de tous ces éloges, c'est au représentant de Dieu qu'il s'adresse, car ils sont dictés par votre charité. Tout en croyant à la sincérité de vos paroles, je doute néanmoins que le bon Dieu les confirme dans leur plénitude. Si j'ai été serviteur un peu utile, c'est ma plus grande consolation.

Ce 25ème anniversaire, je n'aurais pas l'intention de le fêter par des manifestations aussi solennelles, non, ce n'était pas mon intention ! bien que ces fêtes, cependant, soient de nature à jeter un nouveau lustre sur nos jours les plus mémorables, et à nous unir plus étroitement dans le Christ. Pourquoi ce changement ? Lait-ce dans l'espérance de recevoir ces riches cadeaux qui constitueraient pour moi un des plus beaux souvenirs de ma vie ? Etait-ce encore pour recevoir vos compliments, vos éloges ?... Non ! Après avoir pris conseil des confrères éclairés qui m'entourent, j'ai considéré, comme je vous l'ai déjà dit, que ces fêtes étaient de nature à resserrer les liens de fraternité qui nous unissent, et j'espère que cette union, cette harmonie qui a présidé à la préparation de cette fête existera toujours pour le plus grand bien de vos âmes, et le bien général.

Dans votre adresse, M. le maire, plus que dans un passage qui m'a touché, plus que dans tous les autres ; celui qui concerne l'aide que j'ai pu apporter dans le passé à la cause de la tempérance dans cette paroisse.

Il est parfois pénible au médecin de prodiguer ses soins au malade qui gémit sous la souffrance, également pénible au père de famille de se récrier son enfant qui pleure et se récrémène, néanmoins, le devoir commande à ces deux hommes d'être fermes et de le sont. En demandant aux contribuables de ma paroisse de voter la prohibition, je savais que j'allais rencontrer quelques obstacles de la part de certaines gens un peu frappés dans leurs intérêts. Mais considérant d'autre part, qu'il s'agissait du salut de vos âmes et de vos intérêts spirituels, alors j'ai dû marcher de l'avant sans arriver au but.

Les présentes manifestations dont je suis l'objet me touchent profondément, mais laissez-moi vous dire que j'ai ressenti de tous ces grands plaisirs encore quand vous m'avez remercié pour les bienfaits que j'ai pu répandre parmi vous. Et comprenez qu'il m'a été facile d'accomplir mon devoir aidé, comme je l'étais de tous les paroissiens, du maire, le premier magistrat, de tous les conseillers qui viennent prendre conseil de leur curé, dans les difficultés qu'ils traversent quelquefois. C'est pourquoi, au jour de l'an, je disais honneur aux conseillers.

Ce n'est pas en vain que nous avons chanté le "Te Deum", car aujourd'hui est un jour d'action de grâces !

Les vœux de la Providence nous sont toujours impénétrables, mais il est quelquefois facile de sonder l'avenir en considérant le passé.

Action de grâces à mes parents qui se sont sacrifiés pour moi, action de grâces au curé Loranger qui a bien voulu former mon enfance, au Clerc de Sainte-Victoire qui ont présidé à ma première éducation, au bon Dieu qui m'a fait entrer dans le sacerdoce où j'ai trouvé le plus grand bonheur, au ciel pour la fête d'aujourd'hui dont le souvenir restera à jamais gravé dans notre mémoire.

(Suite à la dernière page)

ACADEMIE SAINT-ETIENNE

Rapport du premier semestre de l'année académique 1915-1916.

La charité fait le chrétien, l'étude fait l'avenir.

Mardi, le 21 septembre dernier, notre vieille Académie Saint-Etienne comptait une période de plus. Un nouveau semestre venait de se lever, brillant d'espérance, avec l'aurore d'une saison nouvelle, de l'automne d'or. Mais une saison est tôt passée. L'automne est mort il n'y a pas plus de quatre jours. Et le présent semestre ne lui a survécu quelques heures, que pour venir mourir ce soir, avec Noël, pour ainsi dire, dans l'hypothèse de l'établissement tricentenaire de la Foi chrétienne au Canada, couronné ainsi dignement ses trois mois de dur labeur.

Noël, il est vrai, est un jour de joie ; mais c'est encore une époque de retour ; et toute cette séance elle-même n'est qu'un long retour sur le passé de notre foi. Puisque l'occasion se présente, il convient de faire un examen de conscience général, d'examiner, en nous plaçant à un point de vue plus haut, d'une portée plus vaste, le beau panorama du semestre qui finit ce soir, afin que la mention des quelques fautes, comme aussi des qualités nombreuses que nous y trouverons, serve au bon avancement de nos successeurs.

Pour bien juger de la valeur d'une société il faut connaître sa fin. Or le but de l'Académie Saint-Etienne est double : la formation littéraire et oratoire des membres qui la composent. Elle y concourt par trois grands moyens : le discours, visant à cette double formation ; la récitation, surtout préparée à la formation oratoire ; enfin, la page de journal, réservée aux jeunes littérateurs.

A raison même de sa portée, le discours est, sans conteste, le plus important de ces moyens, celui qui produit les meilleurs fruits. Il est bien cultivé ; mais il est aussi de beaucoup le plus difficile. Voilà pourquoi l'investigation de ce domaine a été réservée aux philosophes et aux rhétoriciens.

Notre semestre, — limité à dix séances pour mieux conserver les énergies au second terme — ne compte que dix-sept discours. C'est peu, mais la qualité en fait presque oublier la quantité. Qu'on nous en permette ici une courte énumération.

Après le discours d'ouverture, sacré par la tradition et où notre vénérable Président a su mettre, avec beaucoup de son âme, de très utiles conseils, on nous a donné une intéressante étude sur l'Union. Des six parties qui la composent, la moitié porte sur Lafontaine, ses violences politiques, ses idées sur l'Union, et sur les responsabilités ministérielles. Les trois autres nous font connaître Papineau, Morin, et Cartier de dix-huit cent trente-sept (1837).

Viennent ensuite une étude critique de "La Confédération" et une bonne synthèse qui fait ressortir "La mentalité anglaise depuis la conquête". Plusieurs problèmes actuels, tels que "L'influence du roman", "La question ouvrière", "L'éducation secondaire dans notre province", "Les droits de la langue française, au Canada" ont obtenu de bonnes solutions. Enfin la trilogie sur le passé de notre foi, que vous entendez ce soir, vient couronner on ne peut mieux cette bonne série de travaux.

Ces titres disent assez haut la préoccupation historique, éducative, sociale même de notre institution, et son patriotisme qu'elle va puiser à sa source, dans les héros du passé. Reste à considérer, à la lumière des grands principes littéraires, de quelle façon elle s'est acquittée de sa tâche.

On peut définir le discours : "Le développement oral d'une proposition" (Verest). Le discours doit donc être un, comme un arbre est un, malgré ses ramifications nombreuses. Il faut être passé maître dans l'art pour obtenir des succès, mêmes quelquefois, dans la grêle, trop difficile pour des novices. On s'en est généralement trop servi à notre tribune académique. On a manqué ainsi ou faussé l'unité, parce que la conception de la proposition à développer, n'a pas été précise toujours. Que de fois elle flottait, incertaine, dans la pensée de l'orateur, semblable à ces brouillards d'octobre ou de novembre, tan-sant l'intelligence du font et enlevant, du même coup, la presque totalité de l'intérêt.

En revanche, nous pouvons dire, que la chose des preuves à l'appui de la thèse, a été très bon. Leur agencement beaucoup moins. La bonne ordonnance des arguments est un point capital dans la facture d'un discours puisque d'elle dépend cette belle clarté qui lui donne sa vraie valeur. Tous les arguments sont comme autant de rayons lumineux qui doivent aller frapper sur la thèse générale, comme sur un miroir concave, pour se réfléchir ensuite en un seul

point très brillant qui serait la vérité à démontrer. Cet art, très difficile, a surtout été heureusement cultivé dans le discours sur "La mentalité anglaise depuis la conquête" ; mieux encore peut-être dans ceux de "Education secondaire dans notre province" et de la "Question ouvrière".

La partie littéraire est bien. Cependant, l'effort personnel, source de tout le fruit du discours, s'est fait peu sentir. Quelques-uns, — nous concédons que c'est l'exception, — ont poussé la témérité jusqu'à lier à la bonne franquette, deux ou trois pages d'histoire, sans émettre, ou peu s'en est fallu, de réflexions personnelles. A ce point, nous dirons qu'un discours vaut par son argumentation intrinsèque, surtout. Ce qui est extrinsèque sent trop l'érudition pour pouvoir intéresser longtemps, à plus forte raison si l'on en abuse. Et puis, c'est trop vite fait pour être utile. Rien de facile ne dure et l'on pourrait presque ériger en axiome cette pensée de Paul Féval : "Facilité pour l'écrivain, difficulté pour le lecteur".

La partie oratoire n'a pas peu contribué au réveil de la partie littéraire. C'est une vérité devenue presque évidente, qu'un débit passant l'ordinaire, peut procurer un succès enviable même, à un travail de second ordre. Dans ce cas, l'éloquence est très périlleuse, puisque elle est soumise au calcul ; et que celles que soient les surprises qu'elle ménage, elle demeure toujours factice ou superficielle.

Plusieurs figurants du présent semestre ont remporté de ces triomphes d'un soir, salués avec discrétion par des applaudissements bien mérités. A cause d'eux, l'Académie a pris une certaine vogue qui lui a fait du bien, et elle les en remercie.

Cependant, la note qui jette peut-être le plus d'honneur sur l'ensemble des discours, c'est celle d'avoir été essentiellement canadiennes. Il faut être patriote, aimer les grands hommes, les héros de chez nous, pour bien savoir ce que nous valons. Si la renommée de nos gloires canadiennes ne retentit pas à travers le monde à l'égal de celle des héros Français ou autres, il ne faudrait pas conclure à l'infériorité des nôtres, mais seulement au défaut d'écrivains canadiens capables de rivaliser avec les panégyristes des vieux pays. Mettez un Dollard sous la plume si bien taillée d'un Étienne Lamy, et la célébrité de ce martyr de la Nouvelle-France volera à tire-d'ailes à travers le monde entier. On a comparé La Fontaine à de Montaigne ; qui comparera-t-on à Montcalm, à Lévis, ou même à l'un des dix-sept gloires du Long-Sault ? Quand le préjugé tombe, la nation canadienne aura pris conscience d'elle-même, et nous verrons refluer les beaux lys de Carillon, cueillis sur les rivages de France au temps où ils y croissaient encore.

De prime abord, la récitation semble beaucoup plus facile que le discours ; mais c'est précisément cette simplicité qui fait le désespoir des jeunes réciteurs.

L'année académique 1914-1915, en circonscrivant son programme à la poésie canadienne a presque épuisé la matière. L'inspiration poétique au Canada, est plutôt, restreinte, parce qu'ici être poète n'est pas un métier, c'est un passe-temps. Il devenait donc nécessaire, pour éviter une répétition toujours ennuyeuse, d'élargir les cadres, et voilà pourquoi nous avons cru bien faire en ouvrant toutes grandes, les portes à la muse française.

On a défini la récitation : "L'art de dire bien ce que des auteurs ont bien dit" (Verest). Elle demande donc une étude profonde et raisonnée du texte à interpréter, et une mimique capable de transmettre à l'auditoire, les résultats de cette étude.

Nous avouons que les vingt-six réciteurs du semestre n'ont pas tous atteint ce but, mais le succès général a été assez satisfaisant. Il aurait certainement été meilleur, si l'on s'était bien pénétré, si l'on s'était mieux rendu compte de toutes les idées de l'auteur, et surtout si le par-cœur n'avait fait défaut. Le défaut de mémoire entrave passamment la récitation, parce que l'attention du réciteur se trouve partagée ce qui procure souvent les plus grands embarras. "Oh, dit fort bien M. Jules Lemaitre, la peur de ne pas retrouver la phrase apprise ; l'écœurement qui vous prends à la fois tout à coup l'artifice déplacé des élégances qu'on profère ; l'impossibilité de voir le public..." Ces sensations diverses, surtout le partage des novices dans l'art, ne servent qu'à amoindrir l'intérêt quand elles ne le détruisent pas, parce qu'elles

faussent infailliblement la bonne intelligence de la pièce à rendre.

Généralement l'on n'a pas accordé trop de faveur à la timidité qui paralyse trop souvent les meilleurs volontés. Le naturel y a beaucoup gagné, et le geste, devenu plus expressif, mieux apprécié, faisait plus aisément ressortir telle idée dominante et obéissait plus docilement aux méandres de la pensée.

On a porté la préférence sur les sujets actuels parlant de guerre, de grandes victoires françaises, de défaites sublimes belges, de petits héros de vingt ans se sacrifiant gaiement — à la française — sur l'autel de la patrie ; forgeant ainsi, au bruit des obus et de la mitraille, notre patriotisme à l'impression de celui de France ou de Belgique.

Il nous fait plaisir de constater plusieurs bons points dans nos discours. Nous souhaitons que leurs succès s'agrandissent de jour en jour jusqu'à parvenir, plus tard, à celui de la tribune oratoire.

Il reste à examiner la page de journal, dont l'accès est réservé à ceux-là seuls qui font preuve de dispositions littéraires réelles. Elle est difficile à raison même des sujets proposés et de l'auditoire auquel elle s'adresse. Pour y réussir il faut donc à peu près tout ce qui manque au jeune écrivain, c'est à savoir, beaucoup de tact et de connaissances littéraires pratiques.

L'évolution de la page de journal est peut-être encore plus marquée, plus concrète, dans ce semestre, que celle du discours ou de la récitation.

Autrefois, — et cet autrefois n'est pas loin, — on obtenait tout au plus deux ou trois compositions par terme académique ; le nôtre en compte dix. Les sujets à la mode traitaient presque toujours des badinages de la vie écolière, visant au rire, mais attrapant le plus souvent le ridicule. Une fois de plus, parce qu'on voulait avoir de l'esprit, on gâtait le peu qu'on avait, en le détaillant à propos de tout et sur des banalités.

Au contraire, rien de plus charmant, de plus intéressant que les pages littéraires du présent semestre, car toutes font foi d'un consciencieux perfectionnement esthétique. Ce sont les choses de chez nous qu'elles chantent. Les unes c'est "chez nous intime", à la Rivard. Telles sont "La corvée", jolie peinture de moeurs du bon vieux temps ; "Le rouet", de grand-mère, qui ronronne toujours comme un vieux chat ; "Un canot", croquis canadien assez réussi. D'autres ont affecté le "chez nous des lendes", à la Fréchette. "L'homme perdu de la Pointe-Lévis", et "Le dernier drapeau blanc", nous font souvenir des meilleurs contes de l'auteur. La nouvelle historique a eu son adepte dans l'auteur de "L'assaut", "Le sol natal", bel épisode de la vie de l'auteur, prêche l'amour de la terre. Enfin, "La croix de Cartier", et "La première messe au Canada", au programme de ce soir viennent clore cette belle série de morceaux littéraires bien dignes de l'Académie Saint-Etienne.

La lecture des pages de journal a été beaucoup goûtée des académiciens. Cet accord tacite entre le lecteur et l'auditoire forme leur plus beau titre d'honneur puisqu'il suppose une sûreté de goût et de bon littéraire assez développée de part et d'autre. Voici pourquoi.

Quand on juxtapose deux diapositives qui donnent la même note et qu'on fait résonner l'un, l'autre aussi se met à vibrer d'accord. Quelque chose d'analogue se passe en nous sous l'influence de l'écrit que nous lisons ou entendons lire. Plusieurs en frappant ainsi sur leur âme, sont parvenus à faire vibrer l'auditoire d'accord avec leurs pensées. La valeur intrinsèque des compositions est donc en proportion directe de l'intensité de cet accord.

Chez d'autres, au contraire, pour qui faire une page littéraire est une rude besogne, cette communion avec les sentiments de l'auditoire n'a pas eu lieu, parce que l'acuité d'observation surtout a manqué. Chez tous nous regretterions l'absence d'un effort littéraire réel.

D'aucuns ont oublié qu'une idée ne vaut à proprement parler, qu'en autant que la forme la fait valoir. En voulant atteindre à la perfection du fond on a négligé celle de l'expression. D'autres sont tombés dans l'excès contraire et n'ont voulu mesurer la valeur de leur œuvre qu'à la perfection de la forme. Ce sont là de graves erreurs. La vérité c'est que toujours l'expression et la pensée doivent s'appuyer l'une sur l'autre et tendre à progresser et à se modifier de concert. C'est dans ce sens, nous croyons, qu'on a pu dire d'une façon générale : "Le style est l'expression d'un siècle" (Nisard) et

en passant du général au particulier : "Le style c'est l'homme" (Buffon). Vingt fois sur le métier remettonz donc notre ouvrage et nous verrons, si nous donnons au fond et à la forme chacun son rôle, de bien plus belles fleurs et surtout plus pures dans nos œuvres.

Au cours de ces considérations d'ordre plutôt particulier vous aurez pu constater que l'effectif des figurants se chiffre à soixante, soit un peu moins de la moitié des membres inscrits. Ceux qui restent figurèrent au second terme car la constitution de l'Académie interdit au même membre deux travaux dans la même année. Donc tous montent à la tribune, excepté toutefois ceux qui ne le veulent pas. Et notre société pas plus qu'une autre, n'est exempte de cette catégorie de gens dont la bonne volonté est en raison inverse de leurs besoins et en proportion directe de leur pénurie littéraire ou oratoire.

L'essentiel n'est pas de paraître souvent à la tribune académique mais d'assister à toutes les séances, et de suivre avec intelligence les orateurs de chaque soirée. Une comparaison tirée de la science nous fera mieux comprendre.

La physique nous assure qu'un métal, une fois le point de fusion atteint, demeure constant dans sa température quelque soit la source de la chaleur qui agit sur lui. Et elle ajoute que ce qui reste de chaleur demeure à l'état latent et travaille à la désagrégation des molécules de ce corps. L'assistance continue aux séances a des effets analogues.

Une fois qu'une académie a obtenu à la tribune le maximum de succès proportionnel à ses efforts il demeurera invariablement dans l'esprit du public tel qu'il lui est apparu quelle que soit sa bonne volonté. Si après cela par une attention intelligente il se fait un devoir d'assister régulièrement à toutes les séances, il s'apercevra — pas toujours — qu'une force latente élaborée en lui une œuvre de correction et de perfection dont il sera le premier à s'étonner. Par contre s'il devient membre passif, si l'indifférence commence à le refroidir pour tout ce qui concerne l'Académie, toujours comme dans le phénomène de la fusion cette force latente agira en sens inverse, empêchera la désagrégation des molécules en les resserrant peu à peu, c'est-à-dire qu'il perdra insensiblement tout le bien acquis avec difficulté. L'assistance est donc un point capital et bien propre à conduire au meilleur résultat sachons nous convaincre de cette vérité et la mettre en pratique.

On a dit encore que l'Académie Saint-Etienne était arrivée à son âge d'or. Sans rejeter tout à fait cette opinion nous dirons qu'elle est sur la bonne voie et qu'elle ne saurait tarder, grâce à notre dévoué abbé Directeur, d'y parvenir. Age d'or en effet est synonyme de perfection intégrale. Or il s'en fait de beaucoup que notre société ait atteint toute la perfection désirable ; mais on ne peut se méprendre sur les progrès évidents accomplis dans ces derniers temps.

Il y a peu d'années l'Académie Saint-Etienne se flattait d'être populaire parce que, accordant le droit d'assistance au premier venu, elle voyait la salle d'étude se bondir en un instant. Étrange conception de la popularité qui la rendait par le fait même factice et partant misérable car voici ce qu'il arrivait. Les élèves des classes inférieures assistaient aux séances par curiosité presque toujours. Et voilà qu'après deux ou trois ans l'assistance absolument passive, ils s'élevaient en vieill académicien, alors même qu'ils n'en avaient pas encore franchi le seuil. De là à l'indifférence, le pire ennemi de notre société, il n'y a qu'un pas.

Aujourd'hui, en voulant substituer à cette popularité superficielle, le cachet d'intimité, voilà que par ce retour des événements qu'on ne comprend pas toujours, nous avons obtenu la vraie popularité telle que rêvée par nos devanciers.

Les membres seuls maintenant ont droit d'assistance aux séances régulières. Cette innovation de notre dévoué abbé Directeur a donné à l'Académie juste ce qu'il lui manquait pour progresser rapidement ; aux yeux des jeunes l'attrait du fruit défendu, et c'est si vrai que plusieurs ont regretté d'avoir voulu y goûter ; et aux yeux des aînés l'honneur de leur titre. L'assistance régulière y a surtout considérablement gagné puisque de cent trente-six (136) membres inscrits, l'assistance moyenne dépasse la centaine. La mentalité est colorée à donc beaucoup évolué dans le bon sens, sur ce point, et c'est maintenant que nous pouvons assurer que notre Académie est vraiment populaire.

Tel a été le premier semestre qui finit ce soir en la fête de saint Étienne, et que la séance présente résume parfaitement. S'il a des ombres — quelle institution humaine si parfaite soit-elle, n'en a pas ? — ses qualités n'en ressortent plus évidentes et n'en demeurent que plus pures et plus limpides. Ces qualités déjà nombreuses, nos successeurs les multiplieront encore, s'ils laissent à no-

tre cher abbé Directeur, dont l'expérience égale le dévouement, le soin de baliser la route.

Enfin tel qu'il est, soit à cause des sympathies ou de l'honneur qu'il a acquis à l'Académie Saint-Etienne ; soit à cause du bien dont il a gratifié nos efforts généraux le terme qui finit dans quelques instants, emportera le souvenir de tous, particulièrement du comité qui l'a élaboré, et plus spécialement encore de son indigne secrétaire.

Le semestre s'en va tout rempli de moi-même, En laissant dans mon cœur quelque chose de lui. Il me semble à présent que personnellement je ne l'aime Et ne l'aimera mieux que moi-même aujourd'hui.

Emporté malgré moi par le cours de la vie, Au secrétariat, je me vis préposé ; Et jetant l'ancre au port de cette Académie, J'ai cru pouvoir passer où d'autres ont passé.

Je rends au successeur la cravache-critique, Pour qu'il la fasse aimer s'il se peut mieux encore. C'est fait. Le ciel est beau, la brise sympathique. Laissez-moi lever l'ancre et m'éloigner du port.

CHARLES MICHAUD, Secrétaire. Lu à la séance de clôture, le 26 décembre 1915.



Non dents sont très belles, naturelles, gratuites. INSTITUT DENTAIRES FRANCO-AMERICAIN (Incorporé) 132 Rue Saint-Denis, Montréal. Téléphone No 49. DR G. M. BLONDIN Chirurgien-Dentiste 21 Place Lavalltrie, Joliette. Bureau ouvert tous les jours de 4 hrs. a. m. à 6 hrs. p. m. et le soir les lundis, mercredis et vendredis de 4 hrs à 9 hrs. p. m.

Téléphone 369. Dr Edmond Piette Ex-interne de l'Hotel-Dieu 51 Rue Saint-Charles Borromée, Joliette.

Tel. Bureau, 110 -- Résid., 273. Dr L. L. Benny CHIRURGIEN-DENTISTE 25 Rue Notre-Dame, Joliette. Pharmacie Gaudet, dans le loc. A.A. Bocher. Valable tous les jours de la semaine.



CONTRAT DE LA MALLE. DPS SOUMISSIONS CACHERIES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 14 avril 1916, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, fois par semaine, sur la route de ST-GABRIEL DE BRANDON No 2. Distribution rurale, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de ST-GABRIEL DE BRANDON, et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission. Bureau de l'Inspecteur des Postes. Montréal, le 26 Février 1916. VICTOR GAUDET, Inspecteur des Postes.

Terre à vendre

A St-Henri de Mascouche, très belle terre à vendre, à 3 milles de l'église, tout près de l'école, de la forge, moulin à scie et farine, et magasin, à 1/2 mille de la gare. eau d'aqueduc, etc. Mesure 100 arpents en culture. Une très belle sucrerie de 18 arpents, avec évaporatoire, tout neuf. Maison et dépendances en très bel état. Mesure 6 1/2 arpents de large pouvant faire deux bons établissements. Prix : \$13,500. S'adresser à J. W. Beaudoin, Notaire, à St-Henri de Mascouche ou au propriétaire, Joseph Desormiers. 171 jno

Dr. H. Bélanger Médecin-Vétérinaire Ancien Bureau de M. C. A. Coulet. 66 RUE MANSEAU JOLIETTE, P. Q. Consultations gratuites. 8 juil. 22.

—Voulez-vous économiser votre argent, allez faire vos achats au magasin de 5, 10, 15 et 25c. de Joliette.

La Banque Nationale

CAPITAL :—\$2,000,000. RESERVE :—\$1,800,000

DEPOT de \$1.00 ou plus accepté ; l'intérêt comptant du jour du dépôt, INTÉRÊT 3 p. c. TOUS LES SIX MOIS sur balance minimum.

180 BUREAUX AU CANADA.

Nos mandats de voyage sont payables au pair partout. Notre bureau de Paris, France, 14, rue Auber, offre des avantages exceptionnels au public voyageur. Nous portons une attention spéciale aux affaires qui nous viennent par la malle. Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts.

SOUVENEZ-VOUS QU'UN DOLLAR EPARGNE EST UN DOLLAR GAGNE

FRED. J. DORION Gérant à Joliette

ANTI-CONSUMPTIF "MARTIN"

LISEZ LE CERTIFICAT SUIVANT :

Je, soussigné, certifie que je souffrais des voies pulmonaires depuis plusieurs années. Un ami m'a conseillé d'employer le **Tonique Anti-Consumptif "Martin"**. Vous ne auriez croire le soulagement que j'ai éprouvé, et je me crois parfaitement guéri, d'après l'opinion de quelques médecins qui m'ont traité.

Je conseille à tous ceux qui souffrent des voies respiratoires, anémie ou neurasthénie, de prendre le **remède Anti-Consumptif "Martin"**. Des certificats nombreux attestent son efficacité.

J. L. F. MILLER, No 36 de B. a. J. ou, Hochelaga.

En usage dans les hôpitaux. — En vente dans toutes les bonnes pharmacies. — Consultations gratuites de midi à 2 heures, de 5 à 7 hrs., excepté le dimanche. — Correspondances strictement confidentielles. Toutes commandes et correspondances doivent être adressées au

DISPENSARE MEDICAL INTERNATIONAL

348 Rue ST-DENIS, MONTREAL. Phone Est 7227.

Banque d'Hochelaga

CAPITAL AUTORISÉ : \$4,000,000 CAPITAL PAYÉ : \$4,000,000 FONDS DE RESERVE : \$3,700,000

INTÉRÊTS SUR DÉPÔTS D'ÉPARGNE PAYÉS OU CAPITALISÉS DEUX FOIS PAR ANNÉE, 1er JUIN, 1er DÉCEMBRE.

\$1.00 SUFFIT POUR AVOIR UN COMPTE DE DEPOT A CETTE BANQUE.

Tout le monde devrait prendre en sérieuse considération cet avantage de faire des économies. Un fait à remarquer : c'est que les temps durs affectent rarement ceux qui ont de l'argent en banque. Il est bon de penser à ceci et de prendre la résolution d'économiser au moins \$1.00 de temps à autre.

Les Directeurs de cette Institution sont : — J. A. Vaillancourt, Ecr., Président ; Hon. F. L. Béique, Vice-Président ; A. Turcotte, Ecr. ; E. H. Lemay, Ecr. ; Hon. J. M. Wilson ; A. A. Larocque, Ecr. ; A. W. Bonner, Ecr.

H. BEAUMIER, Gérant, Succursale Joliette.

La Banque Royale du Canada

INCORPORÉE EN 1864

340 Succursales au Canada et à Terre-Neuve. 40 à l'étranger

Succursales à Joliette et Rawdon

CAPITAL AUTORISÉ	\$25,000,000.00
CAPITAL VERSE	11,560,000.00
RESERVE	13,500,000.00
ACTIF TOTAL	180,000,000.00

UNE PIASTRE PEUT OUVRIR UN COMPTE. NOUS PORTONS UNE ATTENTION TOUTE SPECIALE AUX DEPOTS D'ÉPARGNES.

J. LIPPE, Gérant, Succursale de Joliette

FRANK MORRISSETTE

Plombier et Poseur d'Appareils de Chauffage

Coin des rues STE-ANNE et MANSEAU, JOLIETTE.

Spécialités : Edifices publics, hôtels, églises, collèges, couvents, presbytères, etc. Nous accordons la plus grande attention aux travaux que nous exécutons dans les résidences privées.

GASPARD MORRISSETTE, Gérant.

ELLE RECOMMANDE 'FRUIT-A-TIVES'

Mme. Corbett Lt l'annonce Et En Fait l'essai

Avon, Ont., 14 mai 1914.
J'ai pris 'Fruit-a-tives' pour l'indigestion et la constipation, avec les meilleurs résultats, et je continue à en faire mon unique remède. J'ai vu une annonce de 'Fruit-a-tives', accompagnée d'une lettre dans laquelle on le recommandait très chaleureusement, et je l'ai essayé."
ANNIE A. CORBETT.
Le temps prouve que dans tous les cas de constipation et de maladies de l'estomac, on peut toujours compter sur 'Fruit-a-tives' pour procurer le soulagement prompt.
50c. la boîte, 6 pour \$2.50, grandeur d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens, ou à Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Acte d'héroïsme de deux officiers du 163ème Bataillon

Au péril de leur vie, le lieutenant-Col. DesRosiers et le Major DesSerres avaient sauvé celle d'un de leurs soldats. Celui-ci reconnaissant veut s'enrôler dans leur Bataillon.

Un incident vient de mettre en lumière un acte d'héroïsme caché de deux populaires officiers de Montréal.

Le soldat Bernier du 14e bataillon, un patient au refuge des convalescents des Soeurs Grises, maintenant guéri a demandé à ne pas retourner rejoindre son régiment, afin de pouvoir s'enrôler dans le 163ème bataillon, sous le Lt. Col. DesRosiers et le Major DesSerres. Or, voici pourquoi Bernier est si désireux de faire partie du 163ème. Lors qu'il tomba blessé, au cours des attaques contre les lignes Allemandes le printemps dernier, le Lt. Col. alors Major DesRosiers et le Major, alors Capitaine DesSerres, le relevèrent et le transportèrent à 75 verges sous une grêle de balles. Voici ce qu'il dit :

"Je demandai à plusieurs reprises, au major et au capitaine de me laisser là, car les balles venaient dru et serrées, mais ils ne portèrent aucune attention à ma demande et n'arrêtèrent que lorsque je fus en lieu sûr. Cet acte de leur part semble sans importance, mais pour moi il a une telle valeur que je désire vivement servir de nouveau sous ces mêmes officiers".

L'EPIPHANIE

Le mois de St-Joseph

16 mars 1916.
Saluons avec allégresse le mois béni de Saint-Joseph ! Avec les premiers rayons et les premières fleurs du printemps, il nous arrive comme une brise du Ciel toute suave et toute parfumée qui nous apporte les faveurs et les bénédictions du saint Patriarche.
Sur tous les points de l'univers catholique, le nom de Saint-Joseph va retentir dans les temples sacrés et du haut des chaires chrétiennes. Des milliers de voix, se faisant écho, vont chanter avec enthousiasme ses gloires et ses grandeurs. Les fidèles vont se presser dans son sanctuaire, au pied de sa statue vénérée ; bien des vœux, bien des supplications vont lui être adressés ! Le cœur s'épanouit aux plus suaves sentiments de l'espérance en voyant les âmes se porter vers son culte avec une telle ardeur. Ce mouvement général et tout spontané est d'un heureux augure à cet instant de crise suprême que nous traversons, au milieu des maux et des angoisses qui affligent notre pauvre siècle si tourmenté par la guerre européenne. Joseph ne nous est-il pas présenté comme le palmier en fleurs qui répand son feuillage protecteur et nous offre ses fruits savoureux dans le désert aride de cette vie ? Le juste a fleuri. Ste-Thérèse nous assure qu'elle a obtenu des faveurs signalées de ce grand Patriarche, pourquoi ne l'interrogerions-nous pas avec confiance ? Voyons ce qui se passe au sanctuaire dédié à St-Joseph à la Côte des Neiges, Ranjmons notre zèle, que dans toutes les familles, selon l'avis donné en chaire par notre dévoué Pasteur, l'on prie beaucoup et avec ferveur ce auguste Patriarche et il nous exaucera ! Le vieux Jacob qui chérissait son fils Joseph d'un amour de prédilection s'était plu à le revêtir d'une robe étincelante de couleurs ; à son exemple, mettons notre bonheur dans l'intérieur de nos maisons, à décorer la statue de Saint-Joseph, de tous les témoignages de notre affection et de notre zèle. Rangeons-nous sous le patronage de celui qui au Ciel commande plutôt qu'il ne supplie. Apprenons à imiter ses vertus, surtout son ardent amour pour Jésus. Que ce grand saint nous

fasse connaître ce qui peut plaire au Divin Maître, ce qu'il désire, ce qu'il demande de nous ! Qu'il nous donne quelque chose de ses ravissantes effusions, de ses mystérieux épanchements en présence de Jésus-Hostie !

Voulons-nous plaire à Saint-Joseph, attirer sur nous sa protection et ses faveurs ? A son exemple et en son honneur aimons à nous rapprocher de Jésus durant ce mois béni, à le contempler dans son tabernacle, à considérer l'amour sans bornes de son Divin Coeur, qui le tient enfermé et prisonnier pour nous et au milieu de nous, malgré l'indifférence et le mépris de ceux qu'il aime.

Vitons ce céleste ami de nos âmes chaque jour ; recevons-le chaque matin à la sainte Messe. Lui qui brûle de se donner à nous, oh ! alors que nos coeurs éclatent en transports de reconnaissance et d'amour ! Comme St-Joseph écoutons Jésus, entretenons-nous avec Lui ; confions-lui nos joies, nos souffrances et nos peines, demeurons en Lui, restons unis à Lui, vivons de la vie même de Jésus, nous serons heureux et nous mourrons tranquilles.

M. Edouard Laurion, père, a été frappé de paralysie il y a quinze jours.

M. Blaise-Emile Pleau est rentré comme comptable à la manufacture de tabac chez Mme Vve Louis Bourdon.

M. Avila Mageau, fils de M. Joseph-Edouard Mageau est rentré à l'emploi de la Banque Provinciale.

Mme Avila Pariseau qui a fait une chute sur la glace il y a quelques temps et s'est fracturée une jambe, prend beaucoup de mieux. Son mari est parti pour l'hôpital, pour subir une opération.

Neurasthénie qui suit la Grippe

Le Repos et un Tonic constituent le meilleur traitement à suivre, dit un Médecin qui fait Autorité

Il y a une forme de neurasthénie qui suit la grippe. Les médecins l'appellent la neurasthénie "post-grippale".
Une des plus célèbres autorités médicales de New-York, dans une conférence aux cliniques internationales, dit :
"Généralement parlant, toutes les victimes de la grippe souffrent aussi de la neurasthénie post-grippale.
L'abaissement de l'élasticité des nerfs et l'augmentation de l'irritabilité sont les effets les plus frappants de cette maladie qui amène la langueur du cerveau et du corps un sommeil troublé et fantastique et des douleurs vagues dans la tête et ailleurs. Le traitement exige le repos et un tonique".
Si vous avez eu la grippe, lisez encore ces symptômes : "langueur du cerveau et du corps, sommeil troublé de fantastique, douleurs vagues dans la tête et ailleurs".
Si vous en avez un ou si vous les avez tous, cela veut dire que vous souffrez encore des effets de la grippe et que vous ne serez pas bien ni délivré des dangers de rechute tant que votre sang n'aura pas été renouvelé.
Le traitement, dit le médecin distingué de qui il est question plus haut, c'est le repos et un tonique. Les Pilules Roses du Dr Williams, un tonique non alcoolique, sont particulièrement bonnes pour refaire le sang et fortifier les

nerfs après une attaque de grippe. Le sang riche et rouge chasse les germes de langueur de l'organisme et transforme les victimes désespérées de la grippe en hommes et femmes gais, pleins de santé et heureux.

Si vous avez eu la grippe n'attendez pas que vous ayez une rechute ou la neurasthénie qui suit souvent la grippe, mais procurez-vous une boîte de Pilules Roses du Dr Williams à la pharmacie la plus proche et commencez le traitement immédiatement.

Vous pouvez vous procurer les Pilules Roses du Dr Williams chez n'importe quel marchand de remèdes, ou elles vous seront envoyées par la poste à raison de 50c la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50, par la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

L'héroïsme des Poilus

"Après le 21 février, raconte un officier d'artillerie qui a pris part à la bataille de Verdun, quand les Allemands commencèrent leurs attaques avec la furie qu'on sait, nous comprimes qu'une bataille décisive allait s'engager. Notre groupe était alors au sud-est du bois d'Haumont. Une batterie fut divisée en trois sections. Nous répondimes immédiatement à l'attaque de l'ennemi en formant un rideau de feu pour empêcher les fantassins allemands de faire une brèche dans nos lignes. Cependant, les Allemands, malgré leurs pertes énormes, débordaient de tous côtés. La section qui essayait de les contenir recourcissait son feu à mesure qu'ils avançaient et des rangs entiers d'Allemands étaient fauchés. L'ennemi comblait continuellement ses vides et la section ne mit fin à son feu meurtrier qu'après avoir complètement épuisé ses munitions. La tâche fut terriblement difficile, lorsque des groupes de soldats ennemis atteignirent le terrain situé derrière nos canons. Nos artilleurs, bien qu'ils fussent parfaitement cernés, ne perdirent pas leur sang froid. Ils firent sauter leurs pièces et battirent en retraite en emportant un sergent blessé".

Un excellent remède pour les enfants

Mme Laura Jackson, de Brantford, Ont., écrit : "J'ai constaté que les Tablettes Baby's Own sont un excellent remède pour les enfants et je n'hésite pas à le recommander à toutes les mères". Des milliers de mères disent la même chose au sujet de ces Tablettes. Quand une mère les aura employées une fois, elle ne se servira pas d'autres choses.
Elles sont en vente chez tous les pharmaciens ou envoyées par poste sur réception de 25 cents pour une boîte par la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

CACHETS DU Dr FRED DEMERS

Amorison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépot 2000 rue St-Denis, Montréal.

—A VENDRE.— Une bonne terre, de première qualité. Pour informations, s'adresser à : A. J. C. Coderre, N. P. St-Henri de Mascouche. 24f 5fs

Printemps ! Printemps !

Au public en général

Etant donné que nous annoncions depuis quelques temps que nous étions pour déménager, nous nous croyons obligés d'avertir nos nombreux clients que nous avons décidé de continuer les affaires au même magasin qu'auparavant, et que nous serons aucunement dérangés, mais qu'au contraire nous serons en position de leur fournir mieux que jamais l'occasion de se vêtir à la mode et surtout à des prix défiant toute compétition.

Donc, dès à présent nous avons un énorme assortiment de marchandises de printemps, tels que pardessus de printemps de tous genres et de toutes nuances. Quant au choix d'habits que nous avons à vous offrir, il ne peut être égalé par aucun marchand dans la localité. Nous avons toujours en mains un très considérable assortiment de merceries.

Nous avons décidé de discontinuer de tenir la chaussure et pour en venir à cette fin nous les offrirons au prix du gros tant qu'il y en aura. Donc que l'on se le dise, il y a un avantage pour tout le monde.

LAZARE STEINBERG,

2 Place Lavallrie, :: JOLIETTE, Qué.

12 mars 1916

CANADIAN NORTHERN AND QUEBEC LAKES JOHN RYS

Depuis le 29 Octobr 1915, les trains circulent comme suit

LAISSENT MONTREAL (Tous les jours)

9.30 A. M.—Pour Québec et Rivière à Pierre.
4.45 P. M.—Pour Shawinigan Falls, Rivière à Pierre et Grand'Mère.
5.30 P. M.—Pour L'Epiphanie, Joliette et St-Jérôme.
9.30 A. M. et 4.45 P. M.—Pour St-Jacques et Rawdon.

LAISSENT JOLIETTE

7.20, 9.35 et 3.10 P. M.—Pour Montréal, tous les jours excepté le dimanche.
10.50 A. M.—Pour Ste-Elisabeth, St-Norbort, Shawinigan Falls, Grand'Mère, Québec et Chicoutimi.
6.05 P. M.—Pour Ste-Elisabeth, St-Norbort, Shawinigan Falls, Grand'Mère et Rivière à Pierre.

Un train mixte pour Ottawa quitte Joliette les lundis, mercredis et vendredis, à 7.45 A. M.

ARRIVENT A JOLIETTE

10.50 A. M., 6.05 et 6.50 P. M.—De Montréal, Charlemagne, L'Assomption, L'Epiphanie, etc.
6.05 et 6.50 P. M.—De Montréal, Charlemagne, L'Assomption, L'Epiphanie, etc.

Le train de 6.50 quitte Joliette pour St-Jérôme à 6.50 P. M.
9.35 A. M. et 3.10 P. M.—De Ste-Elisabeth, St-Norbort, Shawinigan Falls, Rivière à Pierre et Grand'Mère.

Le train du dimanche part de Montréal à 9.30 hrs A. M. pour Joliette. Départ de Joliette pour Montréal à 8.20 P. M.
Pour taux, horaires et autres informations, s'adresser à

JAS MORRISON, Agt. Gén. des Pass., Montréal ou C. G. MacPHERSON, Agent, Joliette, P. Q.

J. C. Perrault

—AGENT D'ASSURANCES—
Feu, Vie, Accidents et Assurance de Patrons
Successeur de
E. G. PICHÉ & Cie,
Banque Nationale
Place Bourget, JOLIETTE.

VIGORA

GUERIRA VOTRE CHEVAL

de la toue, de la gorge, du souffle, des vers, des maladies de la peau etc. C'est un tonique régénérateur du sang. Il fortifie les chevaux et les maintient en parfaite santé.
Prix : 50 cents la bouteille
En vente partout
POUR DEMANDER, S'ADRESSER A
J. B. MORIN, Pharmacien en Gros
QUEBEC, CANADA.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 14 avril 1916, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, fois par semaine, sur la route de L'ASSOMPTION No. 1, Distribution rurale, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.
Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus au Bureau de Poste de L'ASSOMPTION et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.
Bureau de l'Inspecteur des Postes, Montréal, le 4 mars 1916.
VICTOR GAUDET, Inspecteur des Postes.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 14 avril 1916, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, fois par semaine, sur la route de LANORAIE No. 1, Distribution rurale, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.
Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus au Bureau de Poste de LANORAIE, et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.
Bureau de l'Inspecteur des Postes, Montréal, 4 mars 1916.
VICTOR GAUDET, Inspecteur des Postes.

AUX HOMMES D'AFFAIRES ET AU PUBLIC.

Les ouvrages qui sortent de l'imprimerie de "L'ETOILE DU NORD" se recommandent toujours au public qui connaît ce que c'est qu'un bon imprimé, et aux hommes d'affaires qui se rendent compte qu'un jeu de leur importance par la qualité de leur papier aussi bien que par la valeur de leurs marchandises.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains suivants circulent les jours de semaine seulement.

DEPART DE JOLIETTE

7.00 A. M.—Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.

10.25 A. M.—Pour Archambeault et Lanoraie faisant raccordement pour Québec, Grand Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.

11.25 A. M.—Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M.—Pour Montréal avec raccordement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.

7.25 P. M.—Pour St-Félix et St-Gabriel.

ARRIVENT A JOLIETTE

7.00 A. M.—De St-Félix et St-Gabriel.
10.10 A. M.—De Montréal et les stations intermédiaires.
11.25 A. M.—De Montréal.

4.00 P. M.—De St-Gabriel et St-Félix.
7.25 P. M.—De Montréal et les stations intermédiaires.

LE DIMANCHE SEULEMENT

10.10 A. M.—Arrive de Montréal pour St-Gabriel.
6.45 P. M.—Arrive de St-Gabriel pour Montréal.

N. B.—Pour autres informations, s'adresser à l'agent le plus rapproché.

J. E. POIRIER, Agent.

—Abonnez-vous à L'Etoile du Nord, journal populaire du district de Joliette.

RHUMATISME

Sous toutes ses formes
Guérison certaine par le fameux
ELIXIR ANTI-RHUMATIQUE
du Dr JOSEPH COMTOIS, Médecin-Pharmacien.
Prix : \$2.50 la bouteille chez les pharmaciens ou par la maille. Sur réception de 15 cents, je vous enverrai un ECHANTILLON qui démontrera son efficacité.
Consultation à domicile, par correspondance ou chez moi.
DOCTEUR JOSEPH COMTOIS
(Spécialiste autrefois de Montréal)
St-Barthélemy, — Co. Berthier.
Seul dépositaire à Joliette :
J. T. GAUDET, Pharmacien.

Sources ST-LOUIS

Eau Minérale Effervescente Naturelle

MARQUE : TRÈFLE ROUGE

Embouteillée à Saint-Yorre (près Vichy), France.
Hautement recommandée par l'Académie de Médecine de Paris contre Maux d'Estomac, Goutte, etc., cette eau est autorisée par le Gouvernement Français.
Bouteilles de liège — pas de Couronnes.
L. CHAPUT Fils & Cie, Limitée, Concessionnaires exclusifs, Montréal

ASSUREZ VOS CHEVAUX ET BESTIAUX

CONTRE LES PERTES PAR LES ACCIDENTS OU LA MALADIE

La perte d'un animal de valeur représente un montant d'argent dont le remboursement vous viendra à point pour remplacer l'animal mort.
Moyennant une petite prime nous assurons vos animaux contre toute perte, soit par suite d'accidents ou de maladies. Nos polices sont plus libérales et vous donnent plus de protection qu'aucune autre police similaire. Elles intéresseront tout spécialement les propriétaires d'étalons et de juments pures.

Nous vous adresserons gratuitement nos brochures sur demande.

GENERAL ANIMALS INSURANCE CO. OF CANADA
POWER BUILDING, MONTREAL, CAN.

VRAI CONFORT

La chauffeuse "Perfection Smokeless Oil Heater" est bien celle dont vous avez besoin pendant les nuits et les matinées froides.
Toujours prête ; toujours prompte à réchauffer.

VENDEUR PAR
Charles Leblanc, Joliette.
Edmond Waddon, Joliette.
Courchesne & Chaput, Joliette.
Ulric, Koch, St-Gabriel de Brandon
Wilfrid Jonin, St-Félix de Valois.



Tous les VRAIS POIL-AUX-PATTES

S'enrôlent au
-163-

Commandant :
HENRI DES ROSIERS
Ci-devant du 14e F. E. C.

Sous-Commandant :
OLIVAR ASSELIN

Comprend aussi :
Le Major **RODOLPHE DESERRES**,
Le Capitaine **ROBERT ROY**,
Le Lieut. **Alain de Lotbinière Macdonald**,
tous de retour du front.

On s'enrôle de toutes les Parties du Pays, EN S'ADRESSANT AUX
QUARTIERS GÉNÉRAUX : Rues St-Jacques et Guy, à MONTREAL.
Bureau Principal de Recrutement : Immeuble Dandurand, Rues St-Denis et Ste-Catherine.
Ceux qui désirent souscrire au fonds régimentaire du 163e sont priés d'envoyer leur chèque à M. U. H. Dandurand, Trésorier du Comité Civil, Edifice Dandurand, Montréal.



Gin Pills

POUR LES ROGONS

Leurs Effets

DAVIDVILLE, ONT.
"Mes rogons et ma vessie me faisaient souffrir, alors je me suis procuré un médicament de 'Gin Pills' et j'en ai suivi la direction. Après la première dose, je me sentais déjà mieux, alors j'ai continué à en prendre durant un mois.
Un jour, M. Simpson, de cette ville, me fit part de ce que son rogon lui faisait souffrir. Je lui recommandai de faire l'essai de 'Gin Pills', en lui en donnant une pour essayer. Le lendemain il m'en est acheté, et en femme et lui-même en ont retiré beaucoup de bien."
HERBERT H. RAUER.
Les 'Gin Pills' se vendent 50c. la boîte ou 1 dollar pour 25c. chez tous les pharmaciens. Examinations gratuites sur demande.

National Drug & Chemical Co. of Canada, Limited
Toronto, Ont.

Au Collège Saint-Joseph, Lauzon

JOUTE D'EXHIBITION

Spécialement pour L'Étoile du Nord.

Dimanche, 5 mars, a eu lieu sur la patinoire du collège St-Joseph, Lauzon, une joute de gaudes entre les clubs St-Joseph et St-Viateur pour la compétition de la magnifique coupe qui a été offerte au Collège par ses dévoués amis. La rondelle fut mise au jeu par Monsieur le Maire Lagueux.

La joute fut vive et entraînée et les coups d'adresse des joueurs furent chaleureusement applaudis par une nombreuse assistance. La partie fut sans brutalité aucune. Après trois vingt minutes et quinze minutes de temps supplémentaire, aucun des deux clubs ne put assurer la victoire. Le résultat final fut de 2 à 2.

Les étoiles de la joute furent pour les St-Viateur : Albert Gelly qui enrégista les deux points de son club, et Oscar Marois qui seconda très bien, son coéquipier. Du côté des St-Joseph, Guy Taché et M. J. A. Champagne, c. s. v., firent très bonne besogne.

Voici l'alignement des équipes et le sommaire.

ST-JOSEPH :

- E. Labrecque Buts.
- J. A. Champagne Point.
- R. Blais C. Point.
- A. Drolet Centre.
- G. Taché Aile droite.
- G. Ouellet Aile gauche.

ST-VIAEUR :

- P. E. Bruneau Buts.
- O. Marois Point.
- A. Gelly C. Point.
- U. Gagnon Centre.
- L. Drolet Aile droite.
- I. Poirier Aile gauche.

Substituts : St-Joseph : R. St-Laurent, R. Roy, L. Langhan.
St-Viateur : L. Brown, L. Vaillancourt.

Sommaire. — Première période :

- 1. — Albert Gelly, St-Viateur, temps 7.
- 2. — Albert Gelly, St-Viateur, temps 6.
- Deuxième période :
- 3. — Guy Taché, St-Joseph, temps 5.
- 4. — Albert Drolet, St-Joseph, temps 9.

Les arbitres étaient : W. Veilleux et P. E. Sanson. Juge des butts : A. Sanschagrin et T. Morin.

Chronométréur : A. Bissinot.
Punitions : L. Lavoie.

SOIREE RECREATIVE

Présentation des deux magnifiques coupes, dues à la générosité de dévoués amis du Collège de Lauzon.

Ouverture : "Souvenir d'Eden" Fanfare.

Chant : "Le bûcheron", Les basses.

Présentation de la petite coupe par M. le Maire Lagueux.

Chant : "La messe en mer", Les externes.

Chant : "Le défilé du régiment", Les externes.

Chant : "Rose et Papillon", J. M. Denaud.

Scène de police correctionnelle : Juge : G. Ouellet.

Broulard, vieux soldat : U. Gagnon.

Martinet, paysan : A. Drolet.

Duo de piano : MM. J. B. Baquière et G. F. Lemieux.

Chant : "Vous ferez pleurer le bon Dieu", Sopranos.

Chant : "Le rêve qui passe", M. A. Blaquière.

Orchestre.

Chant : "Voyage à Paris" U. Gagnon.

Chant : M. A. Blaquière.

Présentation de la coupe par M. le Curé.

Discours de remerciements par le Président du Comité des jeux. La parole est à M. le Curé.

Fanfare : "Trolley Poika".
O Canada.

ation de la salle de récréation des élèves et l'orgueil des joueurs.

Discours du Président : Monsieur le Curé, M. le Directeur, Messieurs.

Au nom du Comité des jeux comme aussi de tous les élèves du Collège Saint-Joseph, je viens vous remercier des joueurs insigne que nous tenons de votre part aujourd'hui ; amis véritables et tout dévoués de la maison, vous venez de mettre le comble à vos attentions délicates, nous le comprenons parfaitement.

Oh oui ! Messieurs, c'est une grande joie, un honneur vivement senti chez nous de pouvoir compter sur des sympathies aussi précieuses, sur un tel dévouement venus de si haut à notre adresse ; votre course, votre temps, vos acclamations ont contribué largement au succès d'un concours de jeux, d'une joute de gaudes mémorable parmi nous aujourd'hui. Soyez loués de grand cœur, Messieurs, recevez nos plus sincères remerciements sur tant de gracieusetés, une paternelle condescendance.

Mieux que nous sans doute, vous apprécierez à sa juste valeur l'importance du sport, des jeux d'été, au sein d'une nombreuse jeunesse scolaire, le vrai dire, l'essentiel l'objet principal et direct de nos efforts au Collège doit être la formation de notre intelligence et de notre cœur par l'étude et la prière ; mais la bonne humeur, l'entrain, l'activité, la santé sont autant d'accessoirs fort utiles pour ne pas dire nécessaires.

Nous vous prions de croire, Messieurs, que notre bonne volonté ne fait défaut nulle part ; à la chapelle, à l'étude, en classe, comme en récréation, nous nous efforçons de remplir parfaitement notre devoir, pour arriver à réaliser en nous l'idéal souhaité par nos parents, nos professeurs et nous nos vrais amis.

Encore une fois, M. le Curé, M. le Directeur, Messieurs, au nom de tous mes condisciples, je vous offre l'hommage cordial et sincère des plus délicats sentiments.

Merci ! Merci ! Merci ! Et la jeune magnifique qui nous est gracieusement redonnée aux générations d'écoliers qui suivront, nos honorables et amicales relations avec les citoyens de cette ville.

Après la séance véritablement récréative, M. le Curé, M. le Vicaire, M. le Maire Lagueux ainsi que bon nombre de citoyens prolongèrent la veillée au Collège. La belle salle de récréation des élèves fut gracieusement mise à leur disposition et un couple d'heures supplémentaires fort agréables se passèrent au jeu de cartes, pour ne rien dire des tables de billards et de pool.

Les élèves membres du Comité des jeux firent les honneurs à leurs hôtes distingués en leur servant cigares, fruits, bonbons et liqueurs douces.

Somme toute ! Journée, soirée bien employées à la satisfaction de tous.

JOUTE D'EXTERNES.

A une heure de l'après-midi, une coupe en argent solide offerte par la Maison Cyrille Duquet a été disputée entre deux clubs d'externes, l'aile moyenne.

Le St-Jean l'emporta sur le St-Joseph par un résultat final de 6 à 2.

Voici l'alignement des équipes.

ST-JEAN.

- O. Lafamme Buts.
- A. Pelletier Point.
- W. Shink C. Point.
- E. Bourget Centre.
- L. Shink Aile droite.
- A. Bernier Aile gauche.

ST-JOSEPH.

- H. Bourret Buts.
- A. Fortin Point.
- A. Painchaud C. Point.
- I. Couture Centre.
- H. Thivierge Aile droite.
- E. Guay Aile gauche.

Le Collège St-Joseph remercie cordialement la Maison Duquet de l'avoir doté d'une si magnifique coupe.

Le Comité des jeux, Collège St-Joseph, Lauzon.

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.

Requête à l'effet qu'il soit tenu un bureau de votation relativement au règlement de prohibition soumis à l'adoption des électeurs de la paroisse de Ste-Beatrix.

Les soussignés, électeurs municipaux ayant la qualité voulue de la municipalité de la paroisse de Ste-Beatrix, demandent par les présentes qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinzisième, chapitre cinquième, du titre quatrième, des Statuts Refondus de Québec, 1909 pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettons par les présentes, à leur adoption, savoir : la vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licence en conséquence sont, par le présent règlement prohibées dans la municipalité de la paroisse de Ste-Beatrix, en vertu et en exécution de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi nous avons apposés nos seings aux présentes à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.

Signé : Jos.-M. Vignault, curé, Olympe Goyet, Albert Piquette, Joseph Marion, Eustache Ladouceur, Aristide Lemire, Avila Beaudry, Joseph Laporte, Albert Desroches, Eoxide Gauthier, Octavien Bordeaux, Arthur Latendresse, Wilfrid Jansonne, Georges Beaudry, Hermidas Latendresse, Sinaï Pelletier, Témoin : Olympe Goyet, Joseph Pelletier, Joseph Beaudry, Gilbert Latendresse, Norbert Latendresse, Témoin : Olympe Goyet, Patrick Thériault, Témoin : Olympe Goyet, Joseph Beaudry, Joseph Gauthier, Sinaï Riopel, Pierre Riopel, Calixte Arbour, Joseph Arbour, Moïse Brisson, Herménégilde Perrault, Médéric Brisson, Eugène Arbour, Adrien Soumis, Achille Beauriant, A. Beaudry, Joseph Beaudry.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

trix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

Je, soussigné, Olympe Goyet, cultivateur de la paroisse de Ste-Beatrix déclare solennellement que les signatures qui apparaissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance, celle d'électeurs municipaux de la paroisse de Ste-Beatrix, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'emprise de la loi de la preuve en Canada.

J'ai signé.
(Signé) : OLYMPE GOYET.

Déclaré devant moi, le soussigné à Ste-Beatrix, ce sixième jour du mois de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANKLIN MIREAULT.

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste-Beatrix, certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le sixième jour de mars mil neuf cent seize.
(Signé) : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix. Vraie copie : FRANCIS PARENT, Secrétaire-Trésorier du C. M. de la paroisse de Ste-Beatrix.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-BEATRIX.
Aux électeurs municipaux de la municipalité de Ste-Beatrix.

A Son Altesse Royale, le Gouverneur-en-Conseil

UNE REQUÊTE QUE TOUT PATRIOTE DOIT SIGNER

La requête des sujets, au Canada, de Sa Majesté le Roi, expose humblement :

1. — Depuis l'année 1841 les sujets de Sa Majesté le Roi, dans la Province de Québec, appartenant à la religion protestante et ceux dans la province d'Ontario appartenant à la religion Catholique-Romaine, ont toujours eu, en vertu des lois scolaires des dites provinces respectivement, le droit d'établir et de diriger des écoles séparées ou confessionnelles ; d'en déterminer le nombre et le caractère ; de choisir les livres et les instituteurs pour les dites écoles ; de prélever, au moyen d'impôts sur les contribuables de telles écoles, les sommes nécessaires à leur établissement et à leur maintien ; d'administrer les dites écoles et les argentiers leur appartenant, le tout par l'entremise de syndics ou commissaires élus par les contribuables respectifs de telles écoles.

2. — Par la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, les droits et privilèges ainsi conférés dans chacune des dites provinces respectivement, ont été confirmés et leur existence garantie à perpétuité.

3. — Dans la Province de Québec, les sujets protestants de Sa Majesté le Roi, constituant la minorité de la population de la dite province, ont toujours eu la jouissance complète des droits et privilèges ainsi conférés et garantis.

4. — Dans la Province d'Ontario, en l'année 1912, le Ministère de l'Instruction Publique a promulgué, en rapport avec les écoles confessionnelles de la minorité Catholique-Romaine de cette Province, le règlement numéro dix-sept (17), qui limite, et dans certains cas, promue l'usage de la langue française dans les dites écoles, et leur impose un double inspectariat attenteur aux droits et privilèges conférés par des lois en vigueur lors de la Confédération. Le Ministère de l'Instruction Publique d'Ontario a toujours exigé la mise en vigueur du dit règlement dans ces écoles et en particulier dans celles fréquentées par des enfants d'origine française.

5. — Les contribuables de ces écoles, et plus particulièrement ceux d'origine française, ont opposé ce règlement, et ont pris les procédures judiciaires pour le faire déclarer contraire à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. (1867) Section 93.

6. — Ces procédures sont pendantes, quelques-unes devant le Comité Judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté, les autres devant les cours de justice de la Province d'Ontario.

7. — Nonobstant ces procédures, la Législature de la Province d'Ontario, au mois d'avril 1915, a édicté la loi, chapitre 45, 5 George V, dans le but de valider le règlement en question et d'autoriser le Ministre de l'Instruction Publique à nommer une commission devant régir et administrer les écoles confessionnelles de la ville d'Ottawa.

8. — Le 20 juillet, 1915, le Ministre de l'Instruction Publique a nommé la commission dite "The Ottawa Separate School Commission" pour prendre possession de et régir les écoles confessionnelles Catholiques-Romaines de la ville d'Ottawa, et cette commission a depuis, par l'emploi de la force, pris possession des dites écoles, ainsi que de leurs biens et propriétés, malgré les protestations et contrairement aux droits du Bureau des Commissaires des Ecoles Séparées Catholiques-Romaines, élus par les contribuables à ces écoles et cette commission a usurpé et usurpe encore tous les droits et privilèges du Bureau et des contribuables de ces écoles.

9. — Les contribuables de ces écoles confessionnelles Catholiques-Romaines, en majorité d'origine française, au nombre de 250,000 dans la Province d'Ontario, ont refusé et refusent d'accepter le règlement No 17 et demandent son rappel, ainsi que celui de la loi, chapitre 45, 5 George V, parce que l'un et l'autre violent les droits et privilèges donnés par la loi de 1863 et garantis par le Statut Impérial de 1867.

10. — Les contribuables des dites écoles, s'appuyant sur les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ont remis à Votre Altesse Royale, le Gouverneur-en-Conseil, leur requête demandant le désaveu de la dite loi, Chapitre 45, 5 George V.

11. — Nous, soussignés, sujets de Sa Majesté le Roi, de langue anglaise ou française, appartenant à l'Eglise Catholique ou aux différentes dénominations Protestantes, ayant pris communication de la dite requête en désaveu, et nous appuyant sur les motifs et les considérations qui y sont allégués, supplions humblement Votre Altesse Royale le Gouverneur-en-Conseil, d'accorder la prière de cette Requête et de décréter le désaveu de cette loi.

10 février, 1916.

Paroisse _____
Comté _____
Nombre de signataires _____

N. B. — Il suffira de découper ce texte, de le coller sur une feuille de papier blanc et après l'avoir signé de le transmettre à l'Association de la Jeunesse Canadienne-française à l'Immeuble Versailles, 90 rue Saint-Jacques, Montréal.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

BANQUE "EASTERN TOWNSHIPS"

EDMUND WALKER, G.V.O., L.L.D., D.C.L., Président
JOHN AIRD, Président Général
E. V. F. JONES, Assistant Général

CAPITAL PAYÉ, \$15,000,000 FOND DE RÉSERVE, \$12,500,000

AFFAIRES AGRICOLES

La Banque Canadienne de Commerce offre aux cultivateurs toutes les facilités pour la transaction de leurs affaires de banque, y compris l'acceptation et l'encaissement de leurs bordereaux de vœux de produits.

SOLETTI, Qué., ST-GABRIEL, DE BRANDON
H. E. Temple, Gérant. J. R. Davis, Gérant.
ST-FÉLIX DE VALOIS, J. A. Parent, Gérant.

Abonnez-vous à "L'Etoile du Nord"

Mme J. BRISBOIS
"Dans le cours de ma vie je n'ai pas eu trop à me plaindre de ma santé ; généralement je me suis bien portée, j'étais assez robuste pour m'acquiescer facilement de ma besogne. Il y a quelques temps toutefois des symptômes divers se montrèrent ; je me sentais abattue, manqua d'appétit, la digestion se faisait lentement et mal, j'avais des douleurs de reins, etc. Ma fille, avec qui je demeurais, me suggéra d'employer les Pilules Rouges dont elle se servait elle-même avec beaucoup de profit. Je fis et dans l'espace de quelques mois je m'étendis entièrement remise." Mme Jérémie Brisbois, 18, rue Poupart, Montréal.



FIN DE CARRIÈRE.

Vous qui êtes âgées, ne négligez pas votre santé, prenez garde à la faiblesse, c'est pour vous la porte ouverte à bien des maux, des infirmités. Enrichissez, réchauffez votre sang comme l'ont fait Mmes Brisbois et Collin.

Quel que soit l'âge de la femme elle doit toujours vouloir se bien porter.

Lorsqu'une femme a bien rempli sa carrière, qu'elle a élevé une nombreuse famille, maintenant bien casée et établie, lorsqu'elle a accompli sa tâche, elle a le droit d'aspirer au repos, elle est en droit de demander une vieillesse calme, heureuse et paisible.

Comment fait-elle que trop souvent elle ne puisse voir se réaliser ses aspirations ; pourquoi trop souvent ne voit-elle pas régner la sérénité, la tranquillité qu'elle a rêvée ? C'est évidemment la faute d'un régime de vie, de manque de précautions, de manque de prévision. La vieillesse inquiète, douloureuse, impotente, débilisée est une vieillesse qui n'a pas été préparée ou plutôt qu'on a mal préparée. Longtemps à l'avance, il faut songer aux faiblesses inévitables des vieux ans, il faut se prémunir contre les orages des vieux jours. Si la jeunesse a besoin de beaucoup de ménagements, la vieillesse en a encore besoin de bien plus. Lorsque le système et l'organisme ont été battus par toutes les tempêtes, lorsque le sang et le cœur ont subi les atteintes de tous les ouragans et ont forcément perdu leur vitalité, il est trop tard pour leur demander une résistance dont ils ne sont plus capables. Le premier coup de vent renverse le chêne si l'on n'a pas pris soin de l'étayer solidement et de prévoir longtemps à l'avance les bourrasques à venir.

Lorsque l'âge s'avance, quand on sent venir à grande pas les épreuves individuelles de l'hiver de la vie, la femme peut voyager doit faire provision de calorifique, de force sanguine, d'énergie musculaire, de facultés réparatrices et régénératrices. Toutes ces forces ou les récupérer dans les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, car ce sont les vertus reconnues par tous les médecins. Leurs guérisons sont innombrables et c'est aux Pilules Rouges que des milliers de femmes doivent une vieillesse verte, alerte et énergique. Consultez le Dr Simard, spécialiste, élève des Drs DeVos et Capelle, exposé-lui votre état, décrivez-lui votre vie passée et il vous prescrira le régime qui vous assurera d'heureux et fructueux vieux jours pour terminer votre carrière dans ce monde de travail et de devoirs.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Comme par le passé, les consultations du Dr Simard sont tout à fait gratuites et se donnent tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis.

AVIS IMPORTANT. — Les Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c la boîte, ou six boîtes pour \$2,50 ; elles ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes contenant 50 pilules, jamais au cent ; elles portent à un bout de chaque boîte la signature de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE et un numéro de contrôle. Nous engageons notre nombreuse clientèle à refuser toute SUBSTITUTION. Lorsque vous demandez les Pilules Rouges, n'acceptez jamais un autre produit que l'on vous recommanderait comme étant aussi bon. REFUSEZ CATEGORIQUEMENT. Méfiez-vous aussi des COLPORTEURS ; les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte. Rappelez-vous que les PILULES ROUGES sont la grande SPECIALITE pour la femme, qui guérit tous les jours un grand nombre de personnes, ET QUI VOUS GUERIRA AUSSI.

Si vous ne pouvez vous procurer, dans votre localité, les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, ECRIVEZ-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (Limitée), 274 rue Saint-Denis, Montréal.



Mme HUBERT COLLIN
"Un surcroît de travail de plusieurs années m'avait bien affaibli et je souffrais de maux de tête fréquents, de douleurs dans les membres, au cœur et à l'estomac. Les Pilules Rouges que j'ai employées m'ont complètement remise de cet épouvantable et de tout ce que j'avais à souffrir. Plus tard je fus prise d'un mal de jambes qui m'empêchait de marcher et je me sentais moins forte. De nouveau j'eus recours aux Pilules Rouges et cette fois encore la santé m'est revenue. J'ai donc la plus grande confiance dans ce remède que je me plais à recommander." Mme Hubert Collin, 66, rue Chateaubriand, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-AMBROISE DE KILDARE.

Vraie copie : J. J. ARSENE FITZPATRICK, Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-AMBROISE DE KILDARE.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier du conseil de la municipalité susdite, qu'une assemblée des dits électeurs aura lieu le lundi, le vingt-sept mars prochain (1916), à 8 heures de l'après-midi, à la salle publique, lieu ordinaire des séances du dit conseil, en la municipalité de St-Ambroise de Kildare, aux fins de tenir un bureau de vote dans le but de décider si un règlement prohibant la vente des liqueurs et l'octroi de licences dans la dite municipalité doit être adopté par les électeurs ainsi réunis.

Donné à St-Ambroise de Kildare, ce vingt-trois février mil neuf cent seize.
(Signé) : J. J. ARSENE FITZPATRICK, Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

Vraie copie : J. J. ARSENE FITZPATRICK, Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

(Signé) : Jonas Grégoire, Tancred St-Georges, Jean-Baptiste Comtois, Témoin : Joseph Courchesne ; J. J. ARSENE FITZPATRICK, Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-PATRICE DE RAWDON.

REQUÊTE

Les soussignés, électeurs municipaux, ayant la qualité voulue, de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon, dans le comté de Montcalm, demandent par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de vote, aux termes de la section quinzisième du chapitre cinquième, du titre quatrième des statuts refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité de la dite paroisse, adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant, que nous soumettons, par les présentes, à leur adoption, savoir : La vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont par le présent règlement, prohibés dans la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon, en vertu et en exécution de la section quinzisième du chapitre cinquième des statuts refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes, à St-Patrice de Rawdon, ce vingt-quatrième jour de février, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent seize.

(Signé) : J. M. Landry, Ptre, Curé, Ephrem Sylvestre, Joseph Labrèche, Hosanna Rivet, Mathias Breault, Donat Blouin, Thadée Bordeleau, John H. Daly, Sinai Bordeleau, Témoin : Thadée Bordeleau ; William Laliberté, Emerie Leblanc, Donat Morin, Bruno Morin, Ovide Laliberté, Médéric Magnan, Témoin : J. H. Daly ; J. O. Daly, Euclide Rivet, Albert Sirard, Joseph Brousseau, Témoin : J. H. Daly ; Adrien Charbonneau, Séraphin Riopel, Jules Provost, Témoin : J. H. Daly ; Alphonse Morache, Hormidas Riopel, Arthur Plante, Camille Labrèche, Alcide L'Heureux, Damase Gagnon, Thomas Boyce, Jas. H. Mainville, John McGuire, Donné sous mon seing à St-Pa-

Témoin : J. H. Daly, L. E. Lauzon, C. S. V.

Vraie copie : JAMES SKELLY, Secrétaire-Trésorier, C. M. de Rawdon.

DECLARATION.

Nous soussignés, John H. Daly et Thadée Bordeleau, bourgeois, résidant dans la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon, déclarons solennellement que les noms qui apparaissent au bas de la requête ci-jointe, sont les signatures des personnes ainsi nommées, que les dites signatures ont été apposées et données à la dite requête, en notre présence à Rawdon, à la date mentionnée dans la dite requête, c'est-à-dire, le vingt-quatrième jour de février mil neuf cent seize, depuis la signature de J. M. Landry, curé, jusqu'à la signature de Thomas Boyce inclusivement et le vingt-cinquième jour de février mil neuf cent seize depuis la signature de John McGuire inclusivement jusqu'à la dernière signature, que les dites signatures sont électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins.

Et nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment sous l'empire de la loi de la preuve en Canada.

Et nous avons signé.
JOHN H. DALY, THADEE BORDELEAU.

Déclaré devant moi à Ste-Julienne, ce vingt-sixième jour du mois de février mil neuf cent seize.

G. H. ARCHAMBAULT, N. P.

Vraie copie : JAMES SKELLY, Sec.-Trésorier.

Je, soussigné Secrétaire-Trésorier de la municipalité de la paroisse, de St-Patrice de Rawdon, certifie que la présente requête, avec l'attestation des signatures m'a été remise le 28 février 1916.

JAMES SKELLY, Sec.-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-PATRICE DE RAWDON.

AVIS PUBLIC.

Aux habitants et électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon.

Avis public est par les présentes donné par moi, soussigné, J. Skelly, Secrétaire-Trésorier de la susdite municipalité, que la requête ci-dessus m'a été délivrée et a été reçue par moi le 28 février 1916, et a été déposée et conservée parmi les archives du Conseil de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon.

Que le 4 avril 1916, à dix heures du matin, dans la salle des délibérations du Conseil, une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon aura lieu aux fins de tenir un bureau de vote dans le but de décider si le règlement mentionné en la dite requête doit être adopté ou non par les électeurs ainsi réunis, le tout en vertu de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts-Refondus de Québec, 1909.

Donné sous mon seing à St-Pa-

trice de Rawdon ce 28 février 1916.

JAMES SKELLY, Sec.-Trés.

Vraie copie : JAMES SKELLY, Sec.-Trés.

MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST. PATRICK OF RAWDON.

PETITION

The undersigned, duly qualified electors of the municipality of the parish of St. Patrick of Rawdon, in the County of Montcalm, demand by these present that a voting booth be opened according to the fifteenth section of the fifth chapter of the fourth article of the Revised Statutes of the Province of Quebec, 1909, to ascertain whether the municipal electors of the municipality of the said parish will adopt or not, in virtue and in execution of the said section the following resolution which we by these present submit to their adoption to wit : —

The sale of intoxicating liquors and consequently the granting of licences are by the present resolution prohibited in the municipality of the parish of St. Patrick of Rawdon, in virtue and in execution of the fifteenth section of the fifth chapter of the fourth article of the revised Statutes of the Province of Quebec.

To testify which we have signed the present at Rawdon this twenty-fourth day of February, in the year of Our Lord, nineteen hundred and sixteen.

(Signed) : J. M. Landry, Priest, Curate, Ephrem Sylvestre, Joseph Labrèche, Hosanna Rivet, Mathias Breault, Donat Blouin, Thadée Bordeleau, John H. Daly, Sinai Bordeleau, Witness : Thadée Bordeleau ; William Laliberté, Emerie Leblanc, Donat Morin, Bruno Morin, Ovide Laliberté, Médéric Magnan, Witness : J. H. Daly ; J. O. Daly, Euclide Rivet, Albert Sirard, Joseph Brousseau, Witness : J. H. Daly, Adrien Charbonneau, Séraphin Riopel, Jules Provost, Witness : J. H. Daly ; Alphonse Morache, Hormidas Riopel, Arthur Plante, Camille Labrèche, Alcide L'Heureux, Damase Gagnon, Thomas Boyce, Jas. H. Mainville, John McGuire, Witness : J. H. Daly ; L. E. Lauzon, C. S. V.

True copy : JAMES SKELLY, Secretary-Treasurer M. C. of Rawdon.

DECLARATION.

We, the undersigned, John H. Daly and Thadée Bordeleau, gentlemen residing in the municipality of the parish of St. Patrick of Rawdon, hereby solemnly declare that the names which appear at the foot of the hereso annexed petition are the signatures of the so named persons ; that the said signatures have been affixed and given to the said petition in our presence, at Rawdon, at the date mentioned in the said petition, that is to say on the twenty fourth day of February one thousand nine hundred and sixteen, from the signature of J. M. Landry, parish priest so far as the signature of Thomas Boyce inclusively and on the twenty-fifth day of the month of February one thousand nine hundred and sixteen from the signature of John McGuire inclusively so far as and included the last signature that the said signatures are, according to the best of our knowledge municipal electors

of the municipality of the parish of St-Patrice de Rawdon and having the qualities required by law to the number of at least thirty.

And we make that solemn declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of the Canada evidence act.

And we have signed.
J. H. DALY, THADEE BORDELEAU.

Declared before me at Ste. Julienne, this twenty-sixth day of the month of February one thousand nine hundred and sixteen.

G. H. ARCHAMBAULT, N. P.

True copy : JAMES SKELLY, Sec.-Treasurer.

I, James Skelly the undersigned Secretary of the parish of St. Patrick of Rawdon, do hereby certify under my oath of office that this present petition, with its attestation of the signatures, have been deposited in my office on the 28 February 1916.

JAMES SKELLY, Sec.-Treasurer.

True copy : JAMES SKELLY, Sec.-Treasurer.

Province of Quebec Municipality of the Parish of St. Patrick of Rawdon.

Public Notice.

To the people and electors of the municipality of the Parish of St. Patrick, Rawdon.

I, the undersigned Secretary-Treasurer of the above named municipality, do hereby give public notice that the petition hereto attached was to me delivered and kept in the archives of the Council of the Municipality of the Parish of St. Patrick of Rawdon.

That on April the 4th, 1916, at 10.00 A. M. in the Municipal Hall there will be held an assembly of the electors of the said municipality for the purpose of deciding by a vote, whether the By-Law mentioned in the said petition shall, or shall not, be adopted by the voters thus assembled ; the whole in virtue of Section Fifteen Chapter Five, Article Four of the Revised Statutes of Quebec 1909.

Given under my seal at St. Patrick of Rawdon the 28th day of February 1916.

JAMES SKELLY, Sec.-Treas.

True copy : JAMES SKELLY, Sec.-Treas.

2mars 5fs

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Joliette. — No 7419. — Dame Eléonore Stanfield, de la ville et du district de Joliette, épouse commune en biens de Gaspard Morrissette, plombier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice a, ce jour, institué contre son dit mari, une action en séparation de biens.

J. ALEX. GUIBAULT, Procureur de la demanderesse. Joliette, février 22, 1916.

241 4fs

A NOS AMIS.

Nous prenons la liberté de rappeler à nos amis que notre atelier d'imprimerie est un des mieux outillés. Quand vous aurez des travaux à faire exécuter, venez nous voir. Les commandes sont remplies avec célérité et promptitude.

L'ETOILE DU NORD

Imprimée et publiée par ALBERT GERVAIS. ABONNEMENT : Un an, payé d'avance... 75c. Dans un rayon de 40 milles... 50c. Pour les Etats-Unis... \$1.00.

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par les correspondants.

En faisant changer votre adresse ne pas oublier d'indiquer le nom de l'endroit d'où vous partez. Ce point est très important.

JOLIETTE, JEUDI, 16 MARS 1916.

Honneur aux braves!

Chevaliers de la Légion d'Honneur

Le lieutenant colonel Barré et le capitaine Quintal viennent d'être avisés officiellement que, par décret de la République française, ils sont faits Chevaliers de la Légion d'Honneur.

Le lieutenant colonel H. Barré que nos Jolietains eurent l'occasion d'apprécier au cours d'une assemblée patriotique, naquit à Montréal. Après de brillantes études au Mont St-Louis, il entra, jeune encore, comme simple soldat au 65e régiment canadien-français.

Lorsque l'"Hesperian" fut torpillé, au mois de juin dernier, le vaillant soldat était à bord, et il sut, à ce moment suprême, déployer un courage, une bravoure vraiment héroïque.

Nous pouvons en dire autant du capitaine Henri Quintal, fils unique de M. Joseph Quintal, commerçant de Montréal. Ayant servi 5 ans au 65e canadien-français, il partit comme lieutenant dans le 14e bataillon, quelque temps après la déclaration des hostilités.

L'ÉPIPHANIE

Mme Yvonne Desrosiers maîtresse depuis quatre semaines chez Mme A. E. Jacques, sa sœur, a pris beaucoup de plaisir.

Vendredi matin sur les 8 hrs sera chantée une messe d'action de grâce à l'occasion du 27ième anniversaire de l'élevation au Sacerdoce de notre vénéré et zélé curé, le Rvd Messire L. Cloutier.

M. et Mme William Desrosiers du village, sont allés en promenade pour une quinzaine chez leur fils et leur gendre, M. et Mme Delphis Drolet, à Champlain, près de Batisseau.

Mme Zolique Forest a été frappée de paralysie dimanche matin. M. le curé est allé l'administrer. On a peu d'espoir qu'elle revienne à la santé.

St-Thomas de Joliette

Notre paroisse vient de perdre dans la personne de M. Moïse Lafond, l'un de ses plus anciens citoyens, décédé le mardi, 14 mars, à l'âge de 82 ans.

Le défunt laisse pour déplorer sa perte, une épouse, Aurélie Harnois; 7 fils: Joseph, Moïse, Magloire, Olivier, Elzéar, Georges et Honoré; pour un neveu, M. Maxime Gibeau, de Joliette et Mathilda, épouse de M. Gaspard Robillard, de St-Charles Borromée de Joliette.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, 16 mars, au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis. Nos condoléances à la famille.

L'Assemblée de la Strathcona

Des profits d'au-delà de 18 p. c. réalisés sur le capital de la Co.—\$15,032,978 d'assurances en force.—M. A. A. Mondou, M. P., réélu Président

(Extrait de "La Patrie") Les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance-Incendie Strathcona ont tenu, dernièrement, au bureau-chef de leur Compagnie Edifice Versailles, Montréal, leur assemblée annuelle, sous la présidence de M. A. A. Mondou, député de Yamaska à la Chambre des Communes du Canada.

M. Jacques Marchand remplissait les fonctions de secrétaire. La nombreuse assistance présente a démontré de nouveau tout l'intérêt que portent les Actionnaires à cette institution canadienne-française dont les résultats, pour l'année qui vient de se terminer, ont été trouvés des plus satisfaisants, car en dépit des circonstances difficiles que nous traversons, elle continue à progresser et à élargir ses relations par toute la Province de Québec où elle opère exclusivement.

Elle recrute ses Actionnaires et ses Agents parmi les membres de la profession de Notaire. Le revenu en primes au 31 décembre 1915 s'est élevé à \$144,416.45, soit une augmentation d'au delà de \$20,000.00 sur l'année 1914.

La proportion de pertes aux primes ne s'est élevée qu'à 41 p. c., ce qui démontre la prudence de l'administration dans le choix des risques à assurer.

Les frais d'administration, si l'on ne tient compte d'une proportion de 10 p. c. que la Compagnie paye en surplus de commission à ses Actionnaires-Agents, ne s'élèvent qu'à 36 p. c. toutes pertes et frais d'administration déduits, la Compagnie, sur les opérations de l'année, a réalisé un profit net de \$14,241.54, soit au delà de 18 p. c. sur son capital versé.

Au cours de l'année écoulée, la Compagnie d'assurance Strathcona a assumé les responsabilités, envers le public de la Compagnie d'assurance-incendie La Protection, de Fraserville, et les Actionnaires, appelés à ratifier spécialement cette transaction de leur Bureau de Direction, ont approuvé cette opération, et depuis le 1 août 1915, cette Compagnie est responsable, envers le public assuré dans "La Protection", pour toutes pertes ou dommages qu'il pourrait souffrir par incendie.

Cette transaction a été opérée sous le contrôle et à la satisfaction du Département des Assurances de la Province de Québec.

Depuis son organisation en 1908 il a été constaté par les actionnaires que le total des pertes payées par cette Compagnie dans la Province de Québec seulement, s'élève à \$279,204.30, et que le montant total des assurances en vigueur, dans la même Province, à la date du 31 décembre 1915, s'élève à la somme de \$15,032,978.00.

Le total de facturé de la Compagnie à cette dernière date, en tenant compte de son capital souscrit, s'élève à \$353,425.11, et le total de ses obligations envers le public, en y incluant le fonds de réserve pour poices en vigueur, s'élève à \$100,957.78, laissant une garantie additionnelle pour la protection des assurés de \$246,467.33, le tout, en outre des garanties spéciales provenant de ses traités de réassurance avec la "Consolidated Assurance Co. Ltd" de Londres, Angleterre, et de la Compagnie d'Assurance et de Transport Russe, de 1844, de St-Petersbourg, lesquels traités n'ont pas été affectés par la présente guerre et qui permettent à la Compagnie d'accepter des montants d'assurance plus considérables.

Des remerciements ont été votés par les Actionnaires aux Officiers, Directeurs et Agents de la Compagnie, pour le zèle qu'ils ont déployé au cours de l'année écoulée.

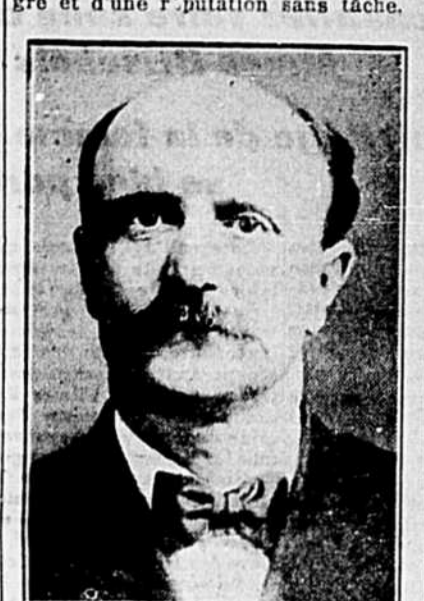
Et sur la proposition de M. C. J. E. Charbonneau, N. P., secondé par M. Romulus Lavallée, N. P., les Messieurs dont les noms suivent furent réélus à l'unanimité, Directeurs de la Compagnie pour l'année courante: MM. H. Schetagne, N. P., Montréal, Qué., F. A. Labelle, N. P., Hull, Qué., J. H. Olivier, N. P., Montréal, Qué., F. X. A. Boisseau, N. P., St-Hyacinthe, Qué., J. L. Dozois, N. P., Granby, Qué., F. G. Fortier, N. P., Beauveville, Qué., M. P. Laberge, N. P., Val-Brillant, Qué., Ernest Sylvestre, N. P., maître, Sherbrooke, Qué., L. C. Jacques, N. P., Québec, Qué., F. S. MacKay, N. P., Montréal, Qué., A. A. Mondou, Montréal, Qué.

Puis à une assemblée subsidiaire, de la direction, furent réélus: MM. A. A. Mondou, M. P., président et gérant général; J. H. Olivier, N. P., vice-président; Jacques Marchand, secrétaire-trésorier; P. J. Perrin, gérant d'administration.

M. A. Cinq-Mars, comptable financier, de Montréal, a été continué dans ses fonctions d'auditeur de la Compagnie.

Le nouveau Préfet du Comté

Il était juste de choisir le préfet du comté parmi les paroissiens de Ste-Elisabeth, une des plus importantes paroisses du comté de Joliette. Tous les maîtres des différentes municipalités l'ont compris, et le sort est tombé sur M. Eugène Tellier, cultivateur, homme droit, d'origine québécoise et d'une réputation sans tâche.



M. EUGENE TELLIER, MAIRE DE STE-ELISABETH.

Nous avons pu, nous-mêmes, apprécier les hautes qualités du nouveau préfet et pour notre part nous trouvons le choix très heureux.

L'Etoile du Nord offre ses félicitations au nouveau titulaire en même temps que ses meilleurs vœux de succès dans les lourdes charges qu'il aura à remplir.

Deux mots seulement à M. Farly

M. Farly qui a bien voulu occuper de nous dans son journal de la semaine dernière, nous désirons offrir deux mots de réponse.

1. — Nous n'avons jamais désavoué notre critique relativement au premier concert de la "Chorale des Dames de Joliette", et nous croyons qu'il n'y avait pas lieu de le faire nous-mêmes.

2. — M. Farly est libre de penser et d'écrire ce qu'il voudra du "Septuor Amateur", lequel ne peut prétendre échapper à la critique légitime. Il fera bien cependant de se renseigner sur les sons et la portée des mots, et particulièrement sur ce qu'il appelle "les notes de l'orchestration": cela lui évitera de prendre le Pirée pour un homme.

SOL-SI-RE.

La prohibition au Manitoba

Majorité: 23,477

La prohibition vient d'être votée dans le Manitoba par une très forte majorité. Le résultat du vote donne les chiffres suivants: Pour... 49,225 Contre... 25,848

Majorité... 23,477 C'est le plus brillant succès que cette cause ait encore obtenu.

Au Ministère de la Justice

"La Presse", dans son numéro du 15 mars, annonce d'une façon officielle, la nomination de J. A. Renaud, avocat de Joliette, et de Montréal, au poste de greffier en loi du Ministère de la Justice. M. Renaud remplacera M. Duchesne, qui vient d'être nommé assistant-greffier de la Chambre des Communes.

St-Ambroise de Kildare

Le 6 mars dernier, M. Armand Parent unissait sa destinée à Mlle Marie-Rose Chevalier. Le Rvd M. Desrosiers, prêtre, curé donna la bénédiction nuptiale. Après la cérémonie, les nouveaux époux se rendirent chez Mme Chevalier, mère de la mariée, où un succulent dîner leur fut servi; le soir, grande réception chez les parents du marié.

Les nouveaux époux ont reçu un grand nombre de riches cadeaux. Nos vœux de bonheur.

Le "Temps" d'Ottawa n'est plus.

On annonce que le "Temps" d'Ottawa, dirigé par M. Omer Chapat, a suspendu sa publication. Il sera remplacé par "Le Fédéral", organe conservateur, dont la direction sera confiée à M. G. S. O. Boudreault, l'un des membres les plus influents du club conservateur canadien-français.

La terreur à Constantinople

Une dépêche à l'"Exchange Telegraph Company", à Athènes dit: "Plusieurs rapports annoncent qu'Enver Pacha, ministre de la guerre, en Turquie a été tué; mais il a été impossible d'obtenir la confirmation officielle de cette nouvelle."

Une autre dépêche d'Athènes à l'agence Reuter mandate: "D'après les dépêches de Constantinople, les manifestations organisées principalement par les femmes pour protester contre la cherté de la vie et la partialité des Allemands qui gardent tout pour eux ont donné lieu à l'interdiction de l'exportation de la viande. Un convoi chargé de viande destinée à Berlin a été arrêté à Andrinople. Cette viande a été vendue à un prix très raisonnable."

—Abonnez-vous à L'Etoile du Nord, journal populaire du district de Joliette.

Noces d'Argent Sacerdotales

(Suite de la première page) Puisse donc cette fête vous apporter un peu de bonheur, à ceux qui souffrent la consolation, et servir au bien spirituel de vos Ames.

AU BANQUET.

Vers midi, tous les invités, au nombre d'environ 150, parmi lesquels on comptait près de 60 prêtres accompagnant Sa Grandeur Mgr Forbes, prennent place autour des tables couvertes de mets choisis. Une franche galeté rayonne sur tous les fronts; les convives causent entre eux amicalement et mêlent à leur conversation des pointes d'esprit, des saillies spirituelles qui maintiennent la joie et la bonne humeur.

Au dessert commence la série des discours: M. le chanoine Ferland prend la parole. Il salue avec bonheur la présence du Chef du diocèse, du promoteur, la présence de tous ses confrères, de ses amis et quelquefois de ses parents.

Il parle des liens qui unissent les anciens confrères de classe qui ont vécu de la même vie, qui ont étudié dans les mêmes livres pendant plusieurs années. Il salue aussi avec plaisir la présence du maire, la plus haute autorité de la paroisse; il remercie ses amis et surtout l'abbé Charles Dugas "qui n'est pas une simple personnalité". Et M. le chanoine Ferland rappelle l'époque glorieuse où M. l'abbé A. Dupuis était curé de Ste-Elisabeth, et dont M. l'abbé Dugas était l'adjoint.

Il rappelle aussi le souvenir des curés qui exerçaient alors leur ministère dans les paroisses environnantes. Il salue la présence des anciens paroissiens qui ont pris part à la fête et les remercie tous de leur fidélité et de l'amitié qu'ils lui ont conservée, sans oublier les religieux de la Providence pour le dévouement et le zèle qu'ils ont apportés à l'organisation de cette fête.

M. EUGENE TELLIER.

M. Eugène Tellier, préfet du comté, maire de la paroisse, au nom des paroissiens de Ste-Elisabeth, et en sa qualité de maire, remercie Sa Grandeur Mgr Forbes de l'honneur qu'il a fait à la paroisse en participant à l'une de ses fêtes.

"Je vois autour de ces tables, dit-il, des hommes distingués de la ville de Joliette et d'ailleurs, des collègues, des amis, des confrères, toujours au nom de la paroisse, de leur souhaiter la bienvenue au milieu de tous. M. Tellier présente ses hommages au héros de la fête, ses remerciements aux religieux et se termine en disant: "Etant cultivateur et fils du sol, je suis plus familier avec la charrue que avec les fleurs de rhétorique. Je cède la place à d'autres plus autorisés que moi."

MGR LEPAILLEUR.

Mgr Lepailleur se lève en disant qu'il est difficile de parler plusieurs fois sur le même sujet. "Je voudrais moi aussi pouvoir cultiver les fleurs des champs et les fleurs de rhétorique". Une fête comme celle-ci laissera des souvenirs profonds dans nos âmes. Il se lève et souhaite que les prêtres ne cessent de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ordination et celui de leurs noces d'argent; qu'ils ne veuillent pas adresser en ce moment à MM. les vicaires, dit l'orateur en souriant, car ils ne connaissent point tout ce qu'il y a de doux dans la cure. Et comment avait-il pu se vanter de deux jours dans la vie; celui de leur ord